

PROJET de **P**ERFORMANCE **F**ÉDÉRAL



2017 / 2024
PARTIE 1 SUR 2 : 2017 / 2020



PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL – Cyclisme

Table des matières

1. ANALYSE DE LA FÉDÉRATION SUR L'OLYMPIADE 2013-2016.....	4
A. Analyse quantitative des résultats aux épreuves de référence et diagnostic.....	5
B. Analyse qualitative des résultats aux épreuves de référence	9
C. Classement de la France aux épreuves de référence.....	10
2. COMPÉTITIONS DE REFERENCE 2017 – 2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS DE LA FÉDÉRATION.....	12
A. Les compétitions de référence entre 2017 et 2024 en cyclisme	12
B. Les objectifs de médaille sur les compétitions de référence entre 2017 et 2024.....	13
C. Les objectifs intermédiaires au cours de l'olympiade	14
3. STRATÉGIES FÉDÉRALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017 – 2024	15
4. LES CONTENUS ET OBJECTIFS DU PPF DE LA FFC :	20
A. SPORTIFS	21
1. Le Programme d'excellence sportive :	29
2. Le programme d'accession au haut niveau :	32
B. CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP.	33
C. PRISE EN COMPTE RENFORCÉE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ.....	34
D. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES	35
E. DÉTECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT.....	36
F. ENCADREMENT.....	41
G. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT	48
H. ÉVALUATION	50
I. ANNEXES	51
1. ANNEXE 1 : Cartographie et Cahier des charges des structures concourant au PPF	51
2. ANNEXE 2 : Critères d'inscription sur listes ministérielles	70
3. ANNEXE 3 : convention SHN / Fédération « type »	82
4. ANNEXE 4 : Plan national de détection et d'évaluation.....	82

1. ANALYSE DE LA FÉDÉRATION SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

Cette analyse comporte 3 volets :

- une analyse quantitative à travers le renseignement des résultats obtenus durant l'olympiade sur les compétitions de référence, par discipline et par genre ;
- une analyse qualitative en identifiant les points forts et les points faibles de la stratégie mise en place de 2013 à 2016 ;
- le classement de la France aux épreuves de référence et diagnostic (travail en collaboration avec la MOP pour les disciplines olympiques et paralympiques).

Préambule :

Le cyclisme au sein de la FFC est décliné en 5 filières :

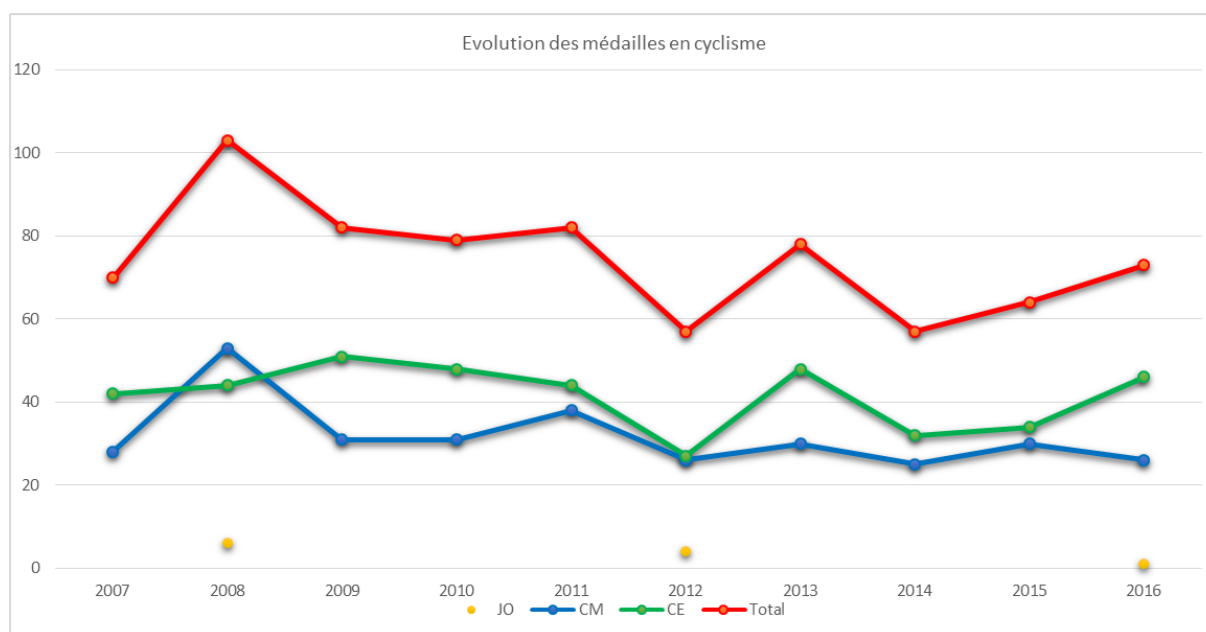
1. Le cyclisme sur route (et cyclo-cross)
2. Le cyclisme sur piste (disciplines de sprint et d'endurance)
3. Le VTT (x-country et descente)
4. Le BMX (race)
5. Le Cyclisme urbain (VTT XC Eliminator, VTT trial, BMX free style)

A. Analyse quantitative des résultats aux épreuves de référence et diagnostic

- Nombre de médailles internationales en cyclisme :

Dans l'histoire du cyclisme, la France est la nation qui a rapporté le plus grand nombre de médailles dans les compétitions de référence, toutes disciplines confondues. Le nombre de médailles moyen obtenu sur les compétitions de référence est de 75 médailles par an au cours des 10 dernières années :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	moyenne
JO		6				4				1	4
CM	28	53	31	31	38	26	30	25	30	26	32
CE	42	44	51	48	44	27	48	32	34	46	42
total	70	103	82	79	82	57	78	57	64	73	75

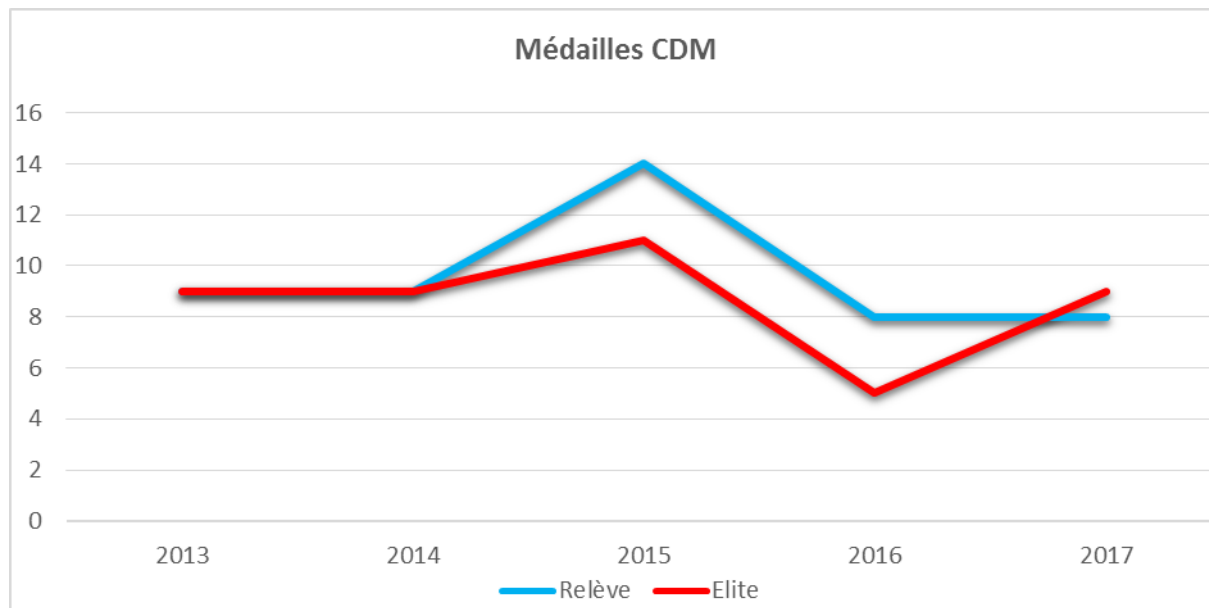


Le record de médailles internationales est atteint en 2008. Depuis, le tableau et le graphique ci-dessus montrent une légère tendance à la baisse (sans corrélation statistique forte).

Dans les disciplines au programme des Jeux Olympiques en 2016, il est possible d'analyser plus finement les médailles obtenues par la France :

Nombre de médailles aux Championnats du Monde dans les disciplines inscrites au programme des Jeux Olympiques 2016 :

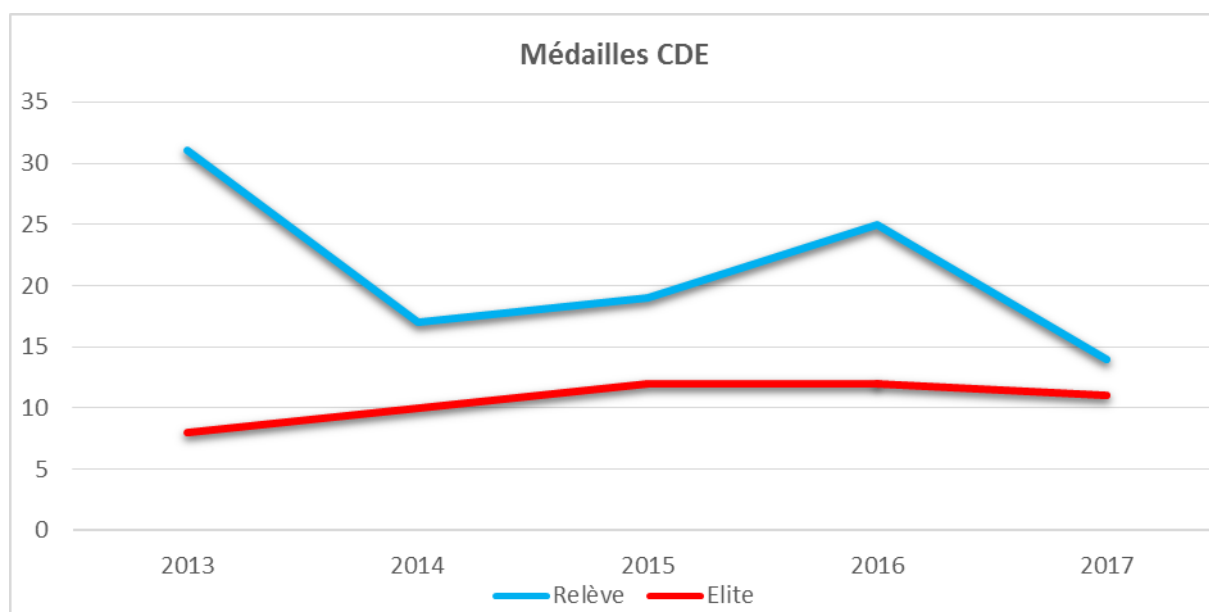
CDM		2013	2014	2015	2016	2017	
BMX	Rel	2	2	3	3	0	10
	Elite	3	1	1	1	2	8
Piste	Rel	5	4	1	1	6	17
	Elite	4	5	7	2	5	23
Route	Rel	2	0	3	1	2	8
	Elite	0	1	1	0	0	2
VTT	Rel	1	2	1	2	1	7
	Elite	2	2	2	2	2	10
Total	Rel	9	9	14	8	8	48
	Elite	9	9	11	5	9	43
	Total	18	18	25	13	17	91



Nombre de médailles aux Championnats d'Europe dans les disciplines inscrites au programme des Jeux Olympiques 2016 :

CDE		2013	2014	2015	2016	2017	
BMX	Rel	3	2	2	2	1	10
	Elite	2	2	2	2	2	10
Piste	Rel	20	9	14	11	10	64
	Elite	4	6	8	7	8	33
Route	Rel	6	4	0	7	1	18
	Elite	*	*	*	1	0	1
VTT	Rel	2	2	3	5	2	14
	Elite	2	2	2	2	1	9
Total	Rel	31	17	19	25	14	106
	Elite	8	10	12	12	11	53
Total		39	27	31	37	25	159

* : épreuve non organisée



Au niveau des championnats du monde :

Le pic de 2015 s'explique par une performance accrue sur piste lors du mondial organisé en France, à St Quentin en Yvelines. La tendance générale sur l'olympiade est plutôt stable.

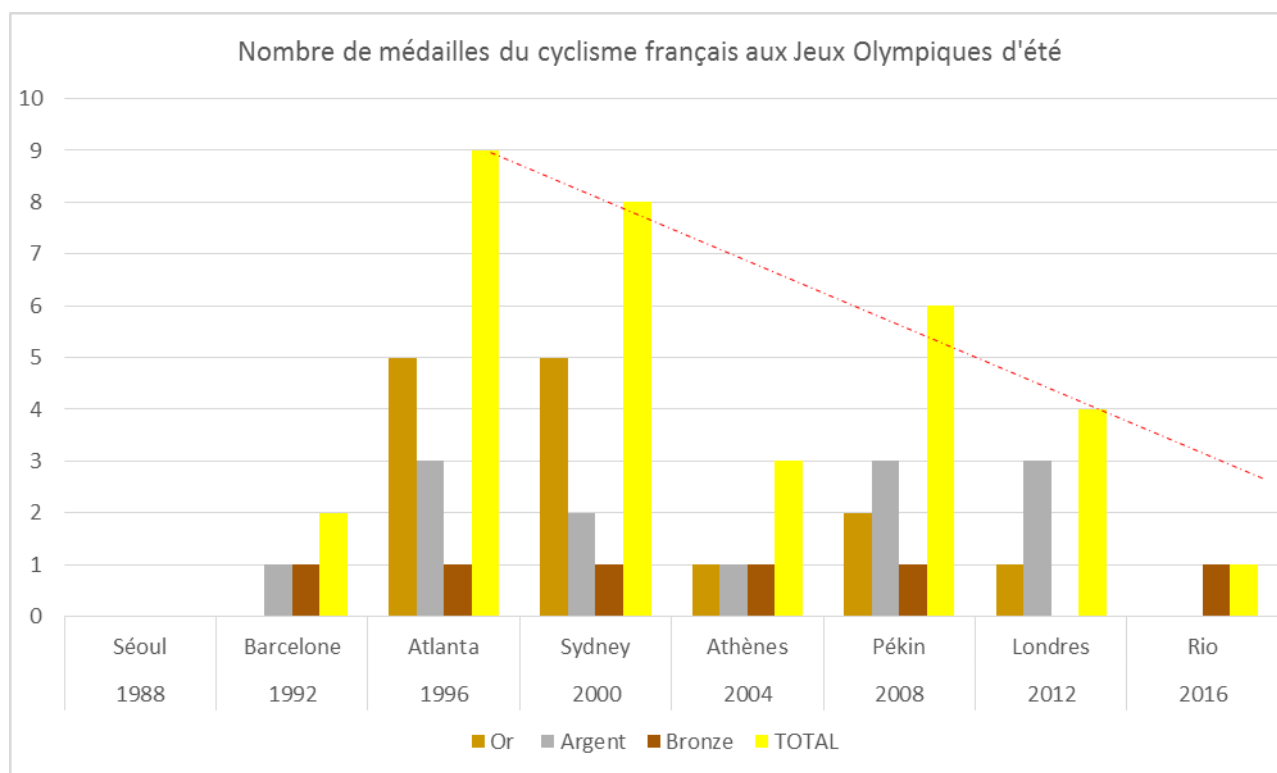
Il semblerait que les profils des courbes de résultats élite et relève suivent sensiblement la même évolution. Ce constat pourrait montrer une implication similaire et permanente sur ces deux programmes.

Au niveau des championnats d'Europe :

La tendance élite semble stagner. Cependant, une diminution concernant la relève est observable.

D'un point de vue général, nous pouvons faire les constats suivants :

- La France a la capacité à remporter des médailles dans l'ensemble des disciplines ;
- Les épreuves sur piste ont une très forte influence sur le nombre global de médailles ;
- Au sein des disciplines olympiques, le nombre de médailles rapportées s'appuie généralement sur une forte densité chez les hommes alors que le nombre de médailles rapportées par les dames est plus faible et tient uniquement sur des individualités (généralement 1 par discipline sur l'olympiade).
- Nombre et répartition des médailles aux Jeux Olympiques entre 1988 et 2016 :



Depuis 1996, le nombre de médailles obtenues par la France en cyclisme tend à diminuer.

En 1996, l'arrivée du VTT au programme des Jeux Olympiques et en 2008, celle du BMX, ont permis à la France d'enranger des médailles dans ces nouvelles disciplines.

La piste reste un vecteur important de médailles. La vitesse par équipe est notamment toujours médaillée depuis 1996.

Chez les hommes, la France est généralement finaliste (top 8) dans l'ensemble des disciplines. Ce n'est pas vrai chez les femmes.

B. Analyse qualitative des résultats aux épreuves de référence

Au début de l'olympiade 2013-2016, la FFC a connu une évolution majeure avec la création du Centre national du cyclisme et le déplacement du siège fédéral à St Quentin en Yvelines. Cette nouveauté a grandement impacté la structuration du haut-niveau.

La nouvelle organisation qui avait pour ambition de faire rayonner la France au plus haut-niveau n'a pas produit les effets escomptés de façon immédiate. La période a été synonyme de fortes turbulences, notamment dans les disciplines directement dépendantes des structures fédérales : le cyclisme sur piste et le BMX.

Le parcours d'excellence sportive 2013/2016 s'est construit dans ce contexte. Il fait ressortir des forces et des points à améliorer :

Forces

- Densité de sportifs à potentiel de médaille dans l'ensemble des disciplines
- Renouvellement permanent par des jeunes sportifs talentueux
- Maillage dense de compétitions nationales dans l'ensemble des disciplines
- Nombre important de clubs et structures de pratique
- Structuration et force de groupes sportifs professionnels
- Programmes de recherche entrepris
- Savoir-faire dans l'approche d'un événement international type championnat d'Europe ou du monde.

Difficultés rencontrées

- Manque d'anticipation et de management général sur les projets de performance
- Remise en cause récurrente des stratégies de performance
- Finalisation des stratégies de la haute-performance
- Structuration de certaines disciplines
- Gestion des transferts des pôles France (Aix en Provence, Bordeaux, INSEP)
- Nombre et niveau des féminines dans l'ensemble des disciplines
- Nombre d'organisation d'épreuves internationales telles que Championnats du monde ou d'Europe et Coupes du monde
- Décalage de format d'épreuves en France (exemple : peu de CLM)
- Décalage des objectifs entre sport pro et les objectifs sur les compétitions de référence
- Accompagnement et partage d'expérience, manque de formalisation et de capitalisation.
- Analyse des erreurs et échecs
- Gestion de la quinzaine olympique : management, organisation logistique, diffusion des informations, sérénité...
- Manque de cadre de fonctionnement dans le projet de performance
- Directives techniques nationales trop générales et peu précises

C. Classement de la France aux épreuves de référence

- Classement dans les épreuves aux Jeux Olympiques de Rio 2016

Disciplines	Spécialités / Epreuves	H/F/M	Or	Ag	Bz	4	5	6	7	8
CYCLISME	Route – Ligne	F	NED	SWE	ITA	USA	GBR	POL	BRA	SUI
CYCLISME	Route – CLM	F	USA	RUS	NED	NED	ITA	NZL	CAN	GER
CYCLISME	Route - Ligne	H	BEL	DEN	POL	FRA	ESP	ITA	RSA	KAZ
CYCLISME	Route – CLM	H	SUI	NED	GBR	ESP	AUS	POL	POR	ESP
CYCLISME	Piste - Omnium	F	GBR	USA	BEL	NZL	DEN	NED	CUB	AUS
CYCLISME	Piste - Poursuite/ Eq	F	GBR	USA	CAN	NZL	AUS	ITA	CHN	
CYCLISME	Piste - Vitesse / Eq	F	CHN	RUS	GER	AUS	NED	FRA	ESP	CAN
CYCLISME	Piste - vitesse	F	GER	GBR	GBR	NED	CHN	HKG	LTU	RUS
CYCLISME	Piste- Keirin	F	NED	GBR	AUS	RUS	UKR	GER	HKG	KOR
CYCLISME	Piste - Omnium	H	ITA	GBR	DEN	COL	FRA	GER	AUS	NZL
CYCLISME	Piste - Poursuite/ Eq	H	GBR	AUS	DEN	NZL	GER	ITA	SUI	CHN
CYCLISME	Piste - Vitesse / Eq	H	GBR	NZL	FRA	AUS	GER	NED	POL	VEN
CYCLISME	Piste - vitesse	H	GBR	GBR	RUS	AUS	GER	CHN	FRA	AUS
CYCLISME	Piste- Keirin	H	GBR	NED	MAS	GER	COL	POL	NZL	FRA
CYCLISME	BMX	F	COL	USA	VEN	USA	RUS	BEL	NED	FRA
CYCLISME	BMX	H	USA	NED	COL	USA	CAN	AUS	NED	AUS
CYCLISME	VTT XCO	F	SWE	POL	CAN	CAN	CZE	SUI	USA	SUI
CYCLISME	VTT XCO	H	SUI	CZE	ESP	FRA	COL	SUI	ITA	FRA

Cl.	Pays	Tot indice POP
1	GBR	92
2	NED	67
3	USA	54
4	AUS	44
5	GER	38
6	RUS	30
7	ITA	29
8	NZL	28
8	FRA	28
10	COL	27
11	SUI	26
12	POL	24
12	CAN	24
14	DEN	23
15	CHN	18
15	ESP	18

- Classement dans les épreuves de haut-niveau qui ne sont pas au programme des Jeux Olympiques de Rio 2016

Disciplines	Spécialité/Epreuve	H/F/M	Or	Ag	Bz
CYCLISME	Piste - Américaine	F			
CYCLISME	Piste - Américaine	H	GBR	FRA	ESP
CYCLISME	Piste - Course aux Points	F	GBR	FRA	ESP
CYCLISME	Piste - Course aux Points	H	POL	CAN	CUB
CYCLISME	Piste - Scratch	H	ESP	MEX	SUI
CYCLISME	Piste - Scratch	H	GBR	NED	CAN
CYCLISME	Piste - 500m	F	RUS	CHN	NED
CYCLISME	Piste - KM	H	GER	NED	FRA
CYCLISME	Piste - Poursuite	F	AUS	POL	CAN
CYCLISME	Piste - Poursuite	H	ITA	GER	GBR
CYCLISME	VTT - Descente	F	GBR	FRA	AUS
CYCLISME	VTT - Descente	H	GBR	GBR	FRA
CYCLISME	trial	M	FRA	ESP	GER
CYCLISME	trial 26"	F	GER	AUS	BEL
CYCLISME	trial 26"	H	GBR	FRA	BEL
CYCLISME	trial 20"	H	ESP	ESP	ESP
CYCLISME	VTT - XCO - relais	M	FRA	CZE	SUI
CYCLISME	Cyclo-cross	F	NED	FRA	BEL
CYCLISME	Cyclo-cross	H	BEL	NED	BEL

Cl.	Pays	T Or	T Ag	T Bz
1	GBR	6	1	1
2	FRA	2	5	2
3	ESP	2	2	3
4	GER	2	1	1
5	NED	1	3	1

Ces tableaux montrent une France très compétitive sur les disciplines de haut niveau non olympiques (telles que le VTT DH, le trial, certaines épreuves pistes...).

Ce constat n'est pas vrai pour les disciplines olympiques au sortir des Jeux de Rio.

Cet échec doit nous permettre d'identifier les dysfonctionnements et de repositionner nos programmes d'action prioritairement sur les disciplines olympiques.

Pour conclure, nous avons des sportifs performants à l'international. L'élite est aujourd'hui capable de rouler vite et d'accrocher des titres mondiaux. Nous devons maintenant l'accompagner pour devenir performante le jour J, sur les Jeux Olympiques.

2. COMPÉTITIONS DE REFERENCE 2017 – 2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS DE LA FÉDÉRATION

A. Les compétitions de référence entre 2017 et 2024 en cyclisme

Chaque année, sont organisés des Championnats d'Europe et des Championnats du Monde qui concernent les catégories de la relève et les Seniors.



B. Les objectifs de médaille sur les compétitions de référence entre 2017 et 2024

Actuellement, le cyclisme peut concourir dans 22 épreuves attribuant un titre :

- Piste, 12 titres : vitesse par équipe, vitesse individuelle, keirin, poursuite par équipe, omnium, américaine.
- Route, 4 titres : contre la montre, course en ligne.
- VTT XCO, 2 titres.
- BMX, 4 titres : race, free-style.

Nous pouvons formaliser les objectifs suivants :

1. Obtenir 6 médailles aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020
2. **Obtenir 10 médailles aux Jeux Olympiques de Paris 2024.**

À noter, un réel potentiel de titres dans chaque discipline.

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 constituent l'objectif prioritaire. Cependant, il est important que le cyclisme s'inscrive dans une dynamique ascendante de performance dès les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 afin de retrouver confiance et sérénité.

C. Les objectifs intermédiaires au cours de l'olympiade

Pour contribuer à ces 2 objectifs, il est nécessaire que l'objectif 2020 s'inscrive dans la projection de l'objectif 2024. À ce titre, les modalités de sélection aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 devront s'appuyer sur 2 priorités :

1. les potentiels médaillables en 2020.
2. les potentiels médaillables en 2024.

Cela signifie que pour les Jeux Olympiques de Tokyo, les « médaillables 2020 » seront sélectionnés prioritairement. Les quotas restant seront orientés vers les potentiels médaillables en 2024. Les modalités de sélection en Équipe de France prendront en compte cette orientation, tout au long de l'olympiade.

Également, sans que cela ne devienne un objectif de préparation, durant l'olympiade 2017-2020, les résultats des catégories de la relève dans les compétitions de référence constitueront un indicateur de performance pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 dans les disciplines suivantes :

	BMX	Route	Piste	VTT XCO	Free style
Hommes	U23 *	U23	U23	Junior et U23	**
Femmes	Junior et U23 *	Junior et U23	U23 et Junior	Junior et U23	**

* la catégorie U23 n'existe pas en BMX. Ce critère d'âge reste cependant un bon indicateur.

** nouvelle discipline au programme des Jeux Olympiques, sans compétition de référence à ce jour.

Les Championnats du Monde et d'Europe Elite restent des objectifs intermédiaires importants. Ces épreuves constituent des indicateurs de performance jalonnant le chemin vers l'objectif 2024. Cela permet de jauger la concurrence internationale dans chaque discipline, de s'assurer de la progression des sportifs français et d'offrir des confrontations très proches de ce que l'on peut rencontrer aux Jeux Olympiques.

3. STRATÉGIES FÉDÉRALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017 – 2024

La stratégie de ce PPF s'inscrit dans le projet politique fédéral. Ce dernier s'appuie sur trois objectifs fondamentaux, dont un concerne le haut-niveau :

« Objectif n° 2 : Gagner le pari de la performance pour les sportifs de haut niveau de la Fédération Française de Cyclisme
Notre Fédération est riche de nombreux savoir-faire techniques à partir desquels il nous appartient de construire les processus et les outils qui permettront de les exploiter efficacement au bénéfice de nos athlètes. Cela doit nous amener à catalyser les compétences et les actions de **tous les acteurs** impliqués dans le haut niveau.
Nous travaillerons à préparer l'avenir en asseyant **le socle de nos fondamentaux techniques** dans un système de formation et de transmission de l'expérience simple, opérationnel et accessible par tous les acteurs.
Enfin, nous garderons une vigilance particulière sur l'animation et le **management** de nos équipes de France dans le seul but d'amener nos athlètes à exprimer tout leur potentiel dans les meilleures conditions. »

Le projet fédéral se décline également en neuf axes de travail. Le second concerne le haut niveau :

« Axe 2 : Donner de l'élan au projet sportif de haut niveau
Notre Fédération doit avoir une organisation sportive à la hauteur des ambitions de ses jeunes athlètes. Pour cela notre projet sportif doit être construit et organisé pour s'insérer dans les activités de **tous les acteurs fédéraux (clubs, comités départementaux, comités régionaux, structures de haut niveau et secteur professionnel)**.
Réussir le pari d'une **détection performante**, d'une **formation moderne de nos athlètes** et d'un **haut niveau performant** suppose d'adopter une organisation particulièrement rigoureuse qui ne laisse rien au hasard.
Cela passera par :

- Faire de Tokyo 2020 un objectif raisonnable et réaliste, sans réduire nos **légitimes ambitions de médailles**, assurant une préparation harmonieuse, et la sélection d'un collectif, y compris de relève, qui porte les valeurs collectives.
- Poursuivre le soutien à la démarche de candidature de la France pour 2024, en suivant et soutenant ardemment le projet Paris 2024.
- Structurer la DTN pour optimiser les ressources humaines et faciliter la diffusion des expertises sur l'ensemble du territoire. Il s'agira notamment de renforcer l'articulation entre le niveau national et le niveau régional avec des entraîneurs nationaux et conseillers techniques nationaux présents qui apportent un **renfort de compétences** auprès de régions, des départements et des clubs.
- Renforcer le **rôle des CTR** en leur donnant les moyens de construire et piloter une Equipe Technique Régionale tout en bénéficiant d'outils et d'apports techniques de l'encadrement national.
- Aménager le Parcours de Performance Fédérale de telle sorte qu'il se construise par filière. Chaque discipline doit être organisée sous forme de **filière** pour intégrer et respecter ses spécificités.
- Mettre en place un **management du Haut Niveau** qui valorise la compétence de nos entraîneurs. Pour cela nous devons faire du critère d'**engagement moral de l'athlète** un point central des critères de sélection.
- Structurer les échanges techniques entre le secteur professionnel et le secteur fédéral et compléter ce dispositif par l'obtention d'un label ministériel qui offre une reconnaissance officielle de « **centre de formation** » aux structures de haut niveau adossées au secteur professionnel qui privilégient la formation et le double projet.
- Documenter par discipline le « **référentiel de compétences de l'athlète idéal** » et décliner les méthodes écrites de détection et de perfectionnement. Cela permettra notamment de définir précisément les missions de détection et de formation dévolues aux clubs et aux comités territoriaux.
- Créer les conditions d'une médecine préventive qui intègre les risques spécifiques liés à la pratique du haut niveau.
- Développer les outils nécessaires à un **déploiement harmonieux** de ces missions. En particulier, l'utilisation des moyens modernes de communication et la digitalisation devront être privilégiés.
- Créer un institut de formation susceptible de piloter toutes les formations émanant de la FFC (éducateurs, dirigeants, arbitres, sécurité...) quel que soit le lieu où elles sont dispensées, de clarifier les objectifs de formation, de simplifier l'accès à la formation, de moderniser les outils et de structurer les financements. »

Les modèles de performance des principales disciplines du cyclisme impliquent la notion de vitesse. Être capable de rouler vite est une compétence indispensable dans les courses sur piste, route, BMX et VTT.

Sur piste, les allures atteintes actuellement en poursuite dépassent les 60 km/h et 70 km/h dans les épreuves d'endurance et de vitesse.

Sur route, la qualité de rouleur est un élément clé pour gagner le classement général d'un Tour de France par exemple. Et dans les épreuves en ligne, la course se fait sur des moments courts et intenses qui nécessitent de savoir rouler très vite (bordures, derniers km...).

Alors que nos coureurs français excellent sur les parcours difficiles, peu brillent dans les CLM internationaux, notamment dans le CLM par équipe (aucune équipe française engagée au championnat du monde 2017 à Bergen).

En VTT, aller vite en début de course est impératif pour se placer dans le bon groupe et pouvoir gérer les passages techniques sans « bouchonner ».

En BMX, le départ et la 1ère ligne droite sont généralement déterminants, avec des vitesses atteignant les 70 km/h.

Nous observons en France comme à l'étranger qu'il existe également des transferts entre disciplines, soit d'athlètes, soit de pratiques. Nous pouvons citer les exemples de Wiggins (piste → route → piste), Peraud (VTT → route), Chausson (BMX → VTT → BMX), Hoogland (BMX → piste sprint)...

À ce jour, chaque discipline de la FFC reste assez sectorisée et le lien entre le niveau national et le niveau régional est encore trop limité.

Fort de ces constats, pour être performant à haut-niveau, le Projet de Performance Fédéral peut s'organiser selon les principes suivants :

1. **Objectif technique partagé** : Être **capable de rouler vite**. Ce principe peut se décliner selon les étapes suivantes :
 - Identifier les fondamentaux pour rouler vite.
 - Apprendre à rouler vite.
 - Être capable de rouler vite.
 - Être capable de rouler vite le jour J.
2. **Moyen pédagogique** : Favoriser la **multi activité** comme outil de formation ou d'optimisation pour rouler vite :
 - Au moment de la formation des coureurs, pour développer des habilités ou des capacités particulières.
 - Au moment de la spécialisation, pour utiliser certaines activités afin d'être encore plus performant dans d'autres (transversalité).
3. **Organisation** : Mettre **du lien** au sein de la DTN :
 - Entre les différentes filières (pluriactivité et transversalité) au travers le positionnement de coordinateurs de filières.

- Entre le niveau national des équipes de France et l'échelon territorial au travers le positionnement de CTN par familles d'activités.

Concernant la multidisciplinarité et la cohérence éventuelle du projet avec les disciplines de haut niveau :

Les disciplines de haut-niveau non olympiques (cyclo-cross, trial et VTT descente) doivent concourir à la formation et à l'optimisation de la performance dans les disciplines olympiques.

Le cyclo-cross peut constituer une voie d'accès au plus haut niveau très intéressante pour la route et le VTT XCO notamment. Elle est également une discipline hivernale très prisée des pratiquants de ces disciplines olympiques pour préparer leur saison (ou leur carrière), en investiguant des terrains et des circuits de compétitions plus variés. De nombreux cas de réussite sportive dans ces disciplines démontrent la pertinence de la pratique du cyclo-cross à haut-niveau.

La Descente est une discipline de haut-niveau faisant partie intégrante de la famille du VTT. À ce titre, comme le trial, elle est généralement regroupée dès le plus jeune âge sur les compétitions officielles, de l'échelon local à l'échelon international. Cela permet des passerelles techniques non négligeables, contribuant notamment à améliorer le niveau technique et d'engagement des athlètes de VTT Cross-country (discipline olympique). Des épreuves sous forme de « Trophée » aux niveaux départementaux, régionaux et national regroupent toutes les disciplines du VTT (cross-country, éliminatoire, descente, trial, relais). Cela permet à la France de disposer d'un niveau de formation technique envié de nombreuses nations (des sélections nationales européennes postulent chaque année pour participer au trophée de France des jeunes VTTistes).

De même, la complémentarité de la pratique du VTT Descente pour des pilotes BMX inscrits dans une démarche d'accès au haut-niveau est intéressante pour développer des habiletés permettant de rouler vite (engagement dans les virages, vitesse, prise de risque...)

Le trial est reconnu discipline de haut-niveau depuis 2006. La FFC a structuré cette discipline et conforté sa place sur le plan international, permettant à quelques athlètes performants de bénéficier d'un statut de haut-niveau. L'expertise développée autour du trial peut servir l'optimisation de la performance dans d'autres secteurs. Au même titre que la descente, elle fait partie intégrante des « trophées » et le niveau français en trial retentit sur le niveau global des disciplines du VTT.

Nous pouvons affirmer que la présence à haut-niveau de ces trois disciplines permet de contribuer au développement du niveau technique d'autres disciplines et ce, dès le plus jeune âge.

Les transferts interdisciplinaires sont accentués sur la relève et dans les programmes d'accès au haut-niveau. Ils sont également riches par l'apport des compétences des cadres techniques de ces disciplines.

En synthèse, des transferts de compétences et/ou de sportifs peuvent être privilégiés entre certaines disciplines :

- BMX > Piste Sprint
- VTT XCO > Route
- Cyclo-cross > VTT XCO et Route
- BMX > VTT descente et inverse

Également, concernant les disciplines de Piste Endurance, il existe un transfert permanent avec le cyclisme sur route. La réussite à haut-niveau dans les disciplines d'endurance sur piste s'appuie nécessairement par une pratique haut-niveau (ou professionnelle) sur route.

Les disciplines non reconnues de haut-niveau sont nombreuses en cyclisme (VTT XCE, cyclisme en salle, vélos couchés, etc.). Elles peuvent permettre de développer des habiletés intéressantes mais ne sont pas intégrées dans le Projet de Performance Fédéral.

Schéma des transferts interdisciplinaires en cyclisme :

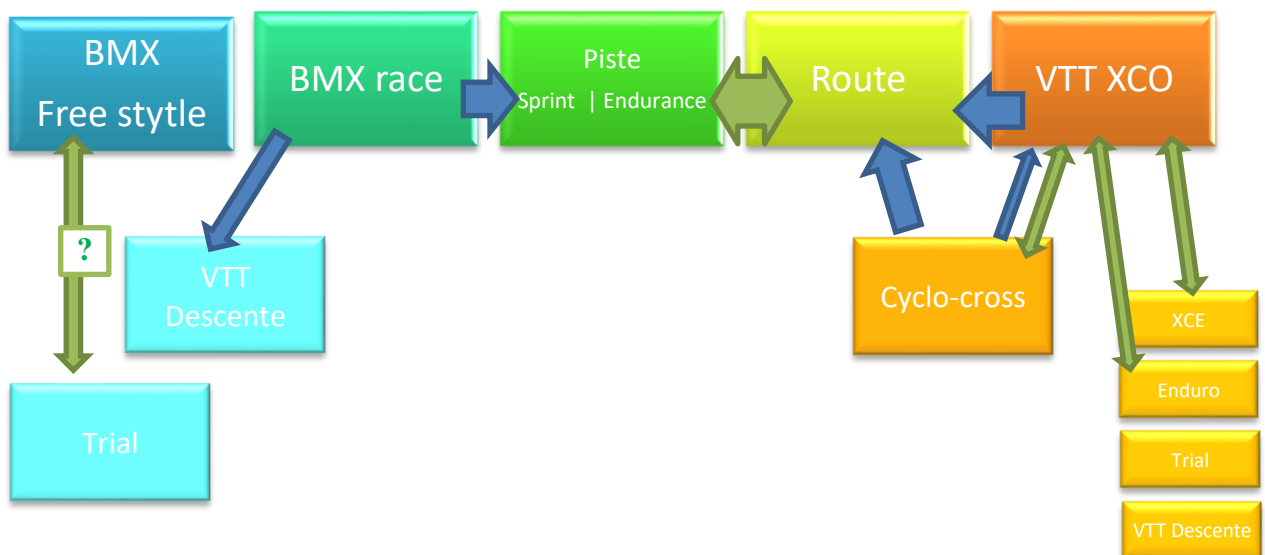
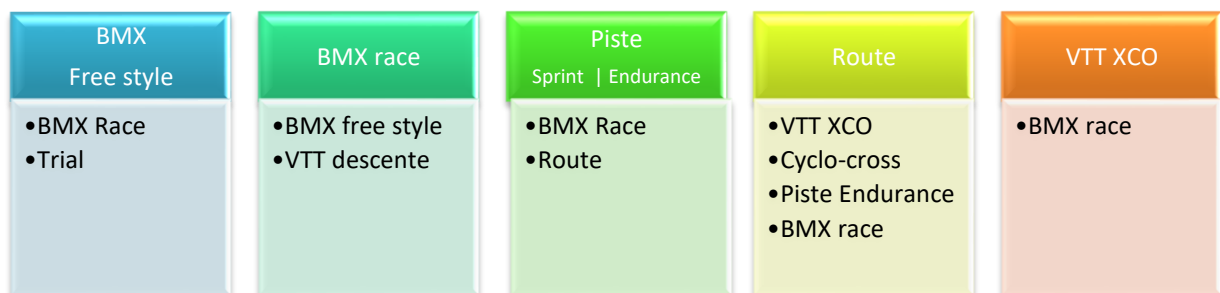
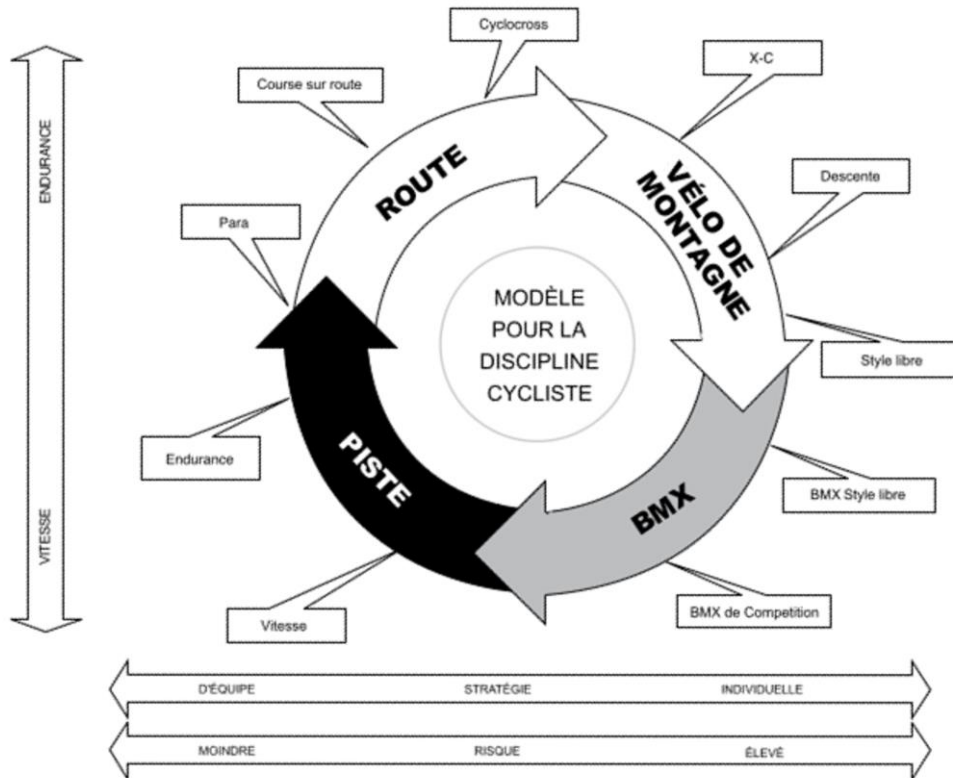


Schéma des transversalités disciplinaires en cyclisme contribuant au développement des habiletés spécifiques par disciplines olympiques :

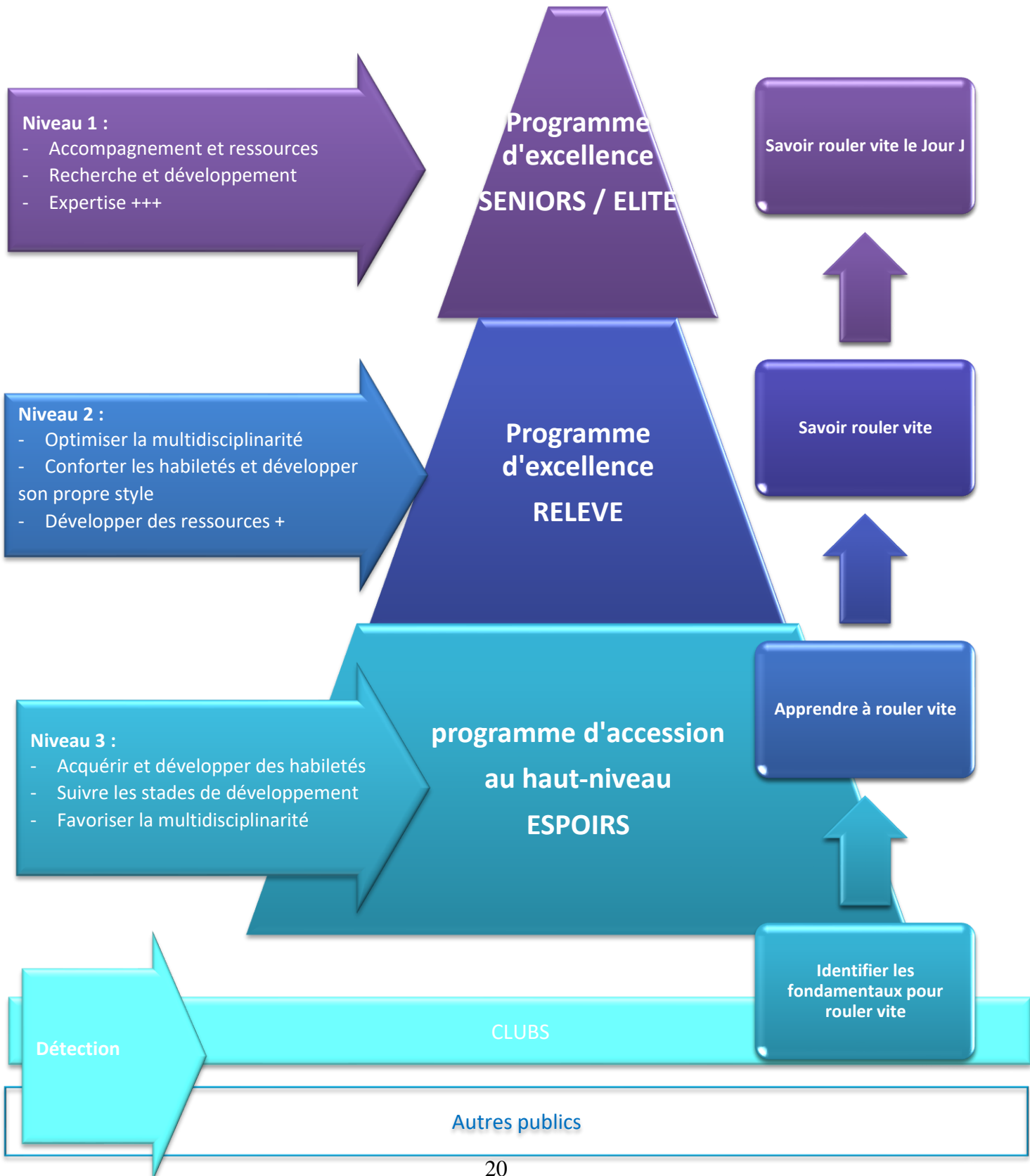


Ce schéma démontre que certaines disciplines peuvent alimenter d'autres disciplines. De plus, il existe un réel intérêt à ce que les pratiquants d'une discipline pratiquent d'autres disciplines pour développer des habiletés très spécifiques.



Extrait de DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DE L'ATHLÈTE (DLTA) - VOLUME 1 – Canada Cycling

4. LES CONTENUS ET OBJECTIFS DU PPF DE LA FFC :



A. SPORTIFS

- Niveau de performance des sportifs inscrits en listes (en lien avec [l'annexe 2.1 de l'instruction du 23 mai 2016](#)). Voir détail en ANNEXE 2

L'image d'une nation qui gagne à l'occasion des grandes compétitions internationales de référence, particulièrement aux Jeux Olympiques et Paralympiques, constitue un atout au plan sportif, économique et social.

L'objectif ministériel, partagé avec le mouvement sportif et la Fédération Française de Cyclisme, est d'installer durablement la France dans le groupe des cinq meilleures nations olympiques d'été et d'hiver et des dix meilleures nations paralympiques.

La candidature de Paris pour les Jeux de 2024 traduit l'ambition sportive de notre pays et doit mobiliser l'ensemble des acteurs autour de ce projet. Dans cette perspective, la préparation et la réussite des équipes de France doit être une priorité en s'attachant notamment à définir l'accompagnement des meilleurs potentiels pour les Jeux Olympiques et Jeux paralympiques de 2024.

Cet accompagnement passe par une meilleure identification des sportifs performants lors des compétitions internationales de référence au travers de l'inscription sur les listes des sportifs de haut-niveau. L'introduction de critères de performances réalisées pour l'inscription des sportifs en liste concerne toutes les disciplines de haut niveau, y compris les disciplines olympiques et paralympiques.

Trois listes sont identifiées :

- **la liste des sportifs de haut niveau (SHN)** qui comprend quatre catégories : Elite, Sénior, Relève (anciennement jeune) et reconversion ;
- **la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN) ;**
- **la liste des sportifs Espoirs (ESPOIRS).**

L'inscription sur les listes de sportifs de haut-niveau est liée à la signature de la convention SHN-FFC entre le sportif et la Fédération Française de Cyclisme (disposition instituée par la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale)

1) Caractéristiques de chacune des listes et modalités d'inscription

a. La liste des sportifs de haut niveau (hors Reconversion)

Pour être proposés par le Directeur Technique National sur les listes de sportif de haut-niveau, les sportifs concernés devront justifier la réalisation minimale d'un critère de performance tel qu'exposé dans ce document.

Pour toute inscription sur ces listes, la référence devient la réalisation d'une performance à l'occasion d'une compétition de référence : les Jeux Olympiques et paralympiques, les championnats du monde, les championnats d'Europe ou selon le choix stratégique du Directeur Technique National, à partir du classement mondial.

Pour les propositions de mise en liste « Relève » (ex catégorie « jeune »), le Directeur Technique National identifiera prioritairement un critère de performance lors des compétitions internationales qu'il aura déterminées au sein du PPF.

Dans certains cas spécifiques, tels que blessures, cursus de formation, maternité, un sportif pourra être maintenu en liste senior ou relève sans réaliser les critères de performance minimaux exigés.

b. La liste des sportifs des collectifs nationaux

L'animation d'une équipe de France ne peut être réduite aux seuls sportifs en liste SHN. C'est pourquoi le Directeur Technique National peut inscrire sur liste des sportifs n'ayant pas réalisé les performances minimales mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Cette liste est établie annuellement. Elle regroupe les sportifs suivants :

- membres des Équipes de France de la liste nominative fixée par l'Entraîneur National d'une discipline olympique ou reconnue de haut-niveau ;
- Partenaires d'entraînement reconnus permettant de contribuer au rang de la France dans les disciplines de haut-niveau ;
- Sportifs anciennement listés SHN poursuivant une activité internationale n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être reconduits SHN. Cette inscription en sportif de collectif national selon cette modalité ne peut être renouvelée.

La liste des «collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

c. Les sportifs en liste « Espoirs »

Les critères d'inscription en liste « espoirs » sont construits en référence à une catégorie d'âge significative cible et/ou à un niveau de performance réalisé lors des compétitions de référence identifiées pour cette catégorie.

Peuvent aussi être reconnus des sportifs sur la base de potentiels objectifs et mesurables lors de tests d'évaluation de la puissance ayant une corrélation avérée avec des résultats sportifs à venir. Ces tests d'évaluation sont ceux correspondant au plan national d'identification des talents.

d. Les sportifs en liste « Reconversion »

Conformément à l'article R. 221-7 du code du sport, « peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présente un projet d'insertion professionnelle

L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans ».

2) Les droits afférents à chacune des catégories

Les sportifs de haut-niveau sont éligibles aux dispositifs individuels de droit commun listés ci-dessous :

- des aides personnalisées (AP) ;
- des conventions d'insertion socio-professionnelle ;
- des droits à la retraite spécifiques aux sportifs de haut-niveau ;
- des dispositifs dérogatoires interministériels (Kiné, ATP...) ;
- des dispositifs liés à l'assurance maladie et aux accidents du travail ;
- des dispositifs d'aménagement du temps scolaire et universitaire...

Les sportifs en liste « collectifs nationaux » et « espoirs » sont éligibles aux dispositifs suivants :

- aménagement du temps scolaire et universitaire (note de service interministérielle du 30 avril 2014 signée par les Ministres chargés des sports, de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur) ;

3) listes des disciplines reconnues de haut-niveau

Seules les performances dans une des disciplines reconnues de haut-niveau permettent au Directeur technique national de proposer un sportif sur liste de haut-niveau, de collectif national ou espoir. Les disciplines reconnues sont les suivantes :

Disciplines olympiques:

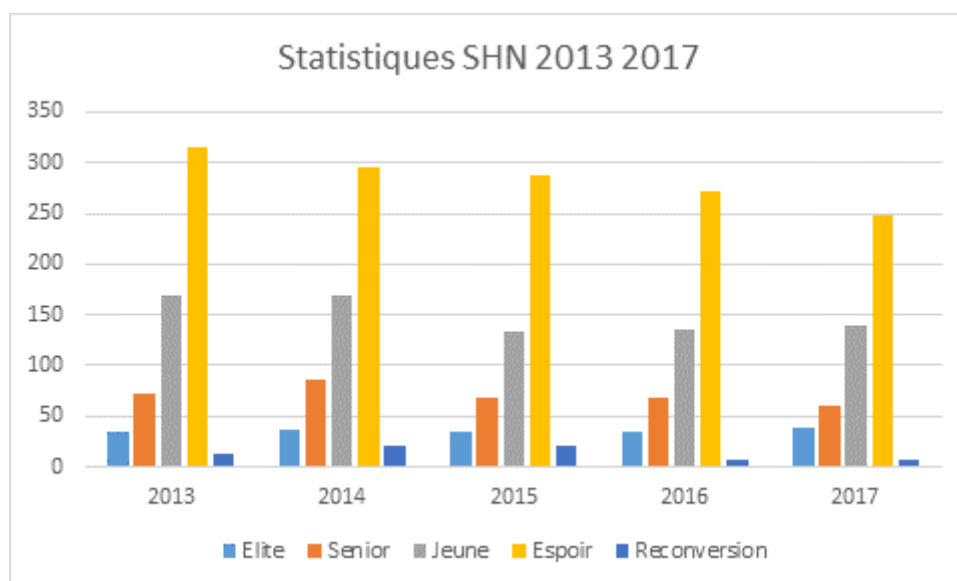
- BMX Race ;
- BMX free style ;
- Cyclisme sur Piste ;
- Cyclisme sur Route ;
- VTT cross-country.

Disciplines non-olympiques :

- Cyclo-cross ;
- Trial ;
- VTT Descente.

Statistiques SHN FFC 2013/2017

	2013	2014	2015	2016	2017
Elite	35	36	35	35	38
Senior	72	87	69	69	61
Jeune	170	170	133	135	140
Espoir	315	295	288	271	249
Reconversion	13	20	21	7	7
	605	608	546	517	495



- Environnement du sportif :

L'environnement du sportif au quotidien peut être multiforme :

- Sportifs relèves basés en pôle France Jeune qui s'appuient sur des CREPS
 - VTT à Besançon
 - BMX à Bourges
 - Cyclisme traditionnel (piste et route) féminines à Bourges
- Sportifs « olympiques » basés au pôle olympique de St Quentin en Yvelines
 - Piste sprint

- BMX race
 - Cyclistes sur route intégrés en Centres de Formations
 - Sportifs relève ou olympiques hors structures de haut niveau
 - Groupes sportifs professionnels
 - Teams sportifs
 - Équipes ou clubs de Division Nationale
 - Structures individuelles privées
 - Projet de pôle d'entraînement BMX free style (lieux à déterminer)
- Dispositif fédéral de suivi socioprofessionnel.

1. La philosophie : le suivi socio-professionnel au service de la performance

Définition :

Le suivi socio-professionnel renvoie à une démarche « d'accompagnement socioprofessionnel [qui] porte sur la personne dans sa globalité, s'appuie sur le principe de ses ressources, vise à réduire ou à résoudre les difficultés de tous types qui font obstacle à l'intégration, cette dernière entendue comme finalité du processus d'insertion professionnelle sociale, et mobilise les professionnels qui interviennent en « prenant en compte » et non « en charge »¹. Dans le champ du sport, le suivi socio-professionnel répond à un cadre législatif et réglementaire dont la finalité est de permettre aux sportifs de haut niveau la possibilité de poursuivre un double projet sportif et professionnel. La finalité de cette démarche « humaniste » vise la résolution des difficultés qui feraient obstacle à la très haute performance sportive.

Dans le champ du cyclisme, le suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau nécessite de prendre en considération une population hétérogène par différents aspects principaux :

- L'âge : de 15 à 40 ans (sur les listes de 2016)
- Le cadre économique des disciplines : de l'amateurisme au professionnalisme
- L'origine socio-économique des cyclistes : du milieu ouvrier aux cadres supérieurs

Enjeux du suivi socio-professionnel dans le PPF de la FFC :

La prise en compte du suivi socio-professionnel dans le PPF de la FFC s'inscrit de manière transversale aux différentes disciplines reconnues de haut niveau.

Outre la réponse aux injonctions légales et réglementaires, la mise en œuvre du suivi socio-professionnel des SHN vise à concourir aux objectifs du PPF ; en particulier :

- Favoriser le développement des compétences du SHN pour devenir pleinement acteur de son projet de performance ;
- Contribuer au rayonnement international du cyclisme français.

¹ L'insertion professionnelle et sociale est un objectif opérationnel, l'intégration un objectif finalisé (P. Labbé, *Les bricoleurs de l'indicible*, 2003, Apogée).

2. Les moyens identifiables

Un(e) référent(e) national(e) missionné(e) à plein temps assurera le pilotage transversal du suivi socio-professionnel des SHN de la FFC tout au long du PPF. Cette personne devra :

- Assurer un suivi individuel des sportifs et des sportives « Elite » et/ou médaillables aux Jeux olympiques de 2020 et 2024 ;
- Coordonner les dispositifs, les processus et les acteurs fédéraux du suivi socio-professionnel des SHN ;
- Mobiliser les dispositifs et les partenariats institutionnels pour offrir un large éventail de services ;
- Définir les contenus de formation des acteurs du cyclisme français pour atteindre les objectifs opérationnels du suivi socio-professionnel du PPF de la FFC.

Les acteurs de la FFC impliqués dans le suivi socio-professionnel du PPF :

Acteurs	Rôles
Responsables de filière	Coordonne les actions des acteurs de sa filière, notamment au travers du PSQS Coordonne l'établissement annuel des listes des SHN
Entraîneurs nationaux	Veille à la prise en compte du suivi socio-professionnel dans les projets des sportifs
Coordonnateurs de pôles	Suivi des sportifs de la structure, notamment via le PSQS
Entraîneurs de pôles	Prise en compte du suivi socio-professionnel dans le programme sportif des SHN encadrés Alerte les acteurs de sa filière sur les difficultés rencontrées
Conseillers techniques nationaux	Contribue à la sensibilisation et à la formation des sportifs et de leurs encadrements
Conseillers techniques régionaux	Mobilisation des acteurs régionaux (DRJSCS, IA, Collectivités territoriales, entreprises...)

Les aides financières personnalisées sur critères de performance et critères sociaux :

Les aides personnalisées mobilisées dans le cadre de la convention d'objectifs conclue avec la direction des sports viseront essentiellement à accompagner financièrement les projets de formation, à soutenir les SHN en difficulté socio-économique, à accéder à un emploi aménagé...

Les primes fédérales seront concentrées sur la récompense des performances sportives internationales de références (hors Jeux Olympiques et Paralympiques).

3. Les objectifs opérationnels

Des objectifs transversaux :

- Faire adhérer les acteurs du cyclisme autour de processus formalisés
- Identifier des parcours différents selon les principaux aspects des sportifs (âges, disciplines, CSP...)

Des objectifs différenciés selon les programmes :

- Programme d'accès au SHN : développer les compétences des sportifs-ives pour être acteur de leur projet de performance
- Programme d'excellence : accompagner et faciliter la mise en œuvre des choix socio-professionnels du SHN

4. Les principales actions à mettre en œuvre

Procédures d'accompagnement des sportifs-ives « Elite » et/ou médaillables : 1er semestre 2018

Formalisation des dispositifs et des processus fédéraux : 1er semestre 2018

Diffusion d'un guide du SHN cycliste : 2ème semestre 2018

Formation régulière des acteurs du cyclisme impliqués dans le suivi socio-professionnel des SHN : à partir du 2ème semestre 2018

Créer et animer un réseau des partenaires privilégiés du suivi socio-professionnel des SHN : 1er semestre 2019

Formation continue des SHN en vue de développer leurs compétences psychosociales et citoyennes : 1er semestre 2018

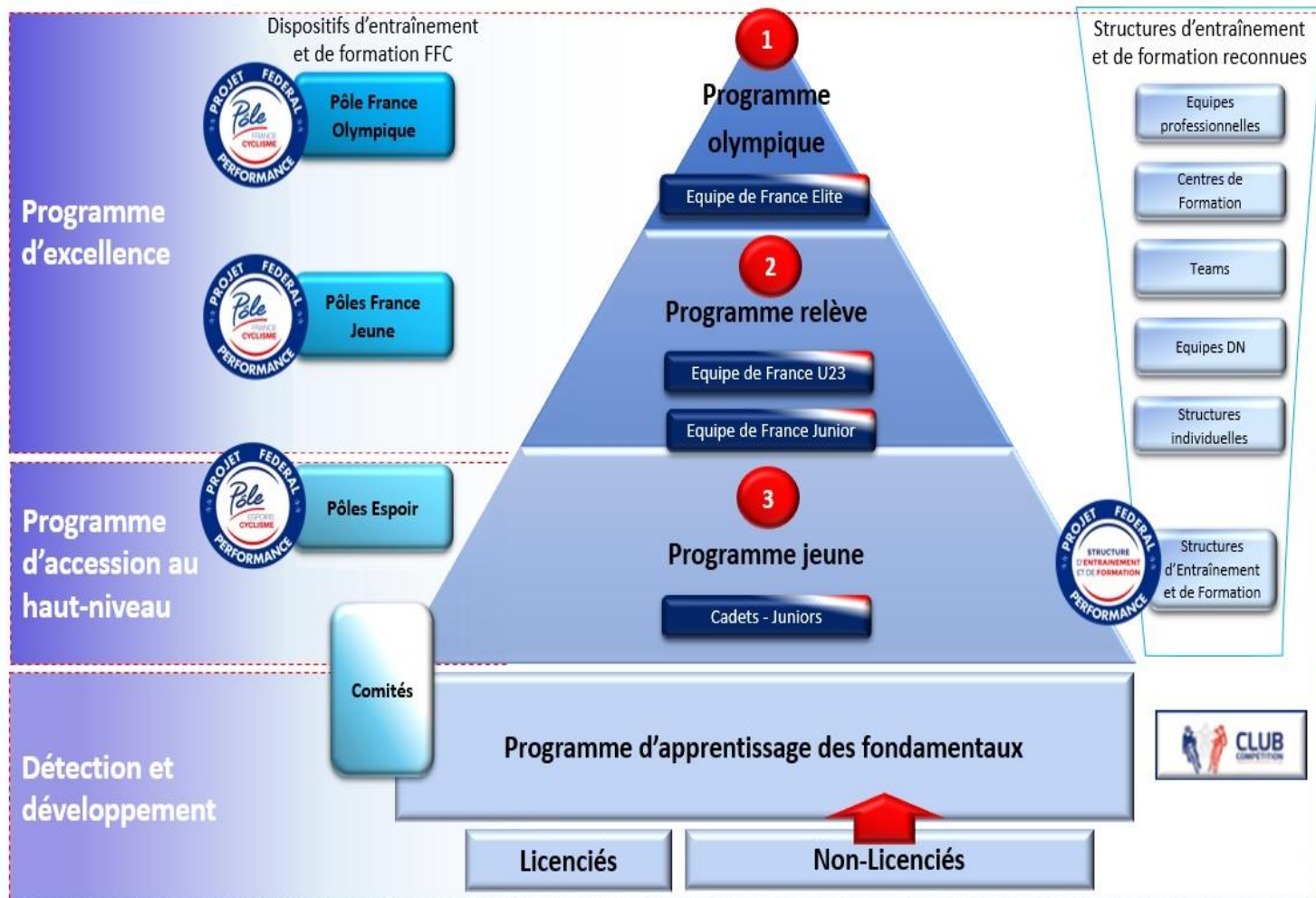
- Convention sportif / fédération :

En 2017, conformément à l'instruction du 23 Mai 2016, les SHN ont signé une convention avec la FFC (voir ANNEXE 3)

- Critères d'attribution des aides individuelles (aides à la pension, aides à la formation...) et des aides personnalisées (AP) en particulier.

Non définis à ce jour.

DÉCLINAISON DES DEUX PROGRAMMES



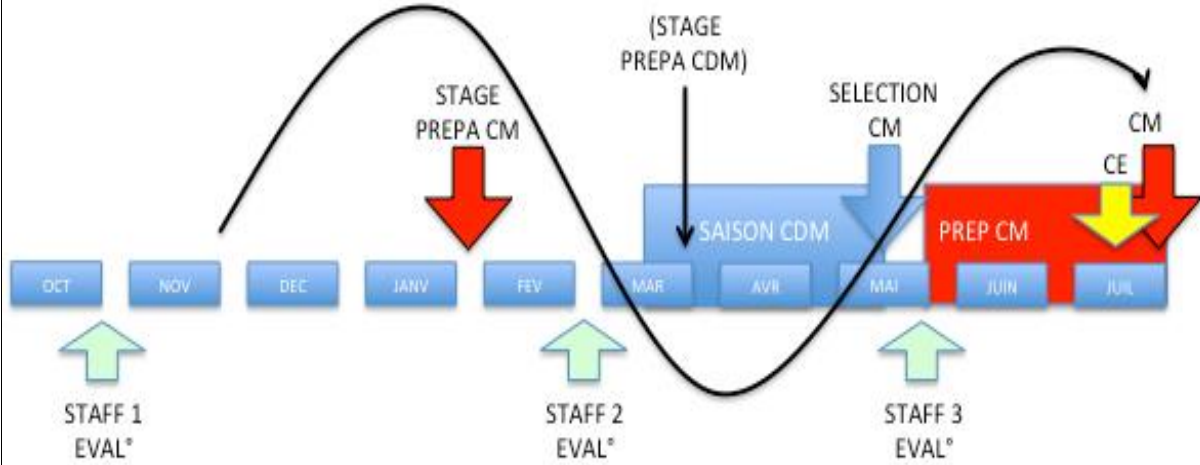
1. Le Programme d'excellence sportive :

Préparation à l'obtention de titres internationaux sur les compétitions de référence. Ce programme concerne les sportifs inscrits en listes « SHN » et « SCN » et comprend :

Le programme d'excellence sportive se développe au niveau national, sous le pilotage de responsables de filières coordonnant les entraîneurs nationaux et les CTN. Il vise les sportifs de haut niveau et/ou les sélectionnés dans les équipes de France. Ils peuvent être répartis dans différents types de dispositifs (pôles olympique, pôles France, équipes professionnelles ou teams UCI, structures privées, centres de formation, clubs de DN etc.). Dans certaines filières (cyclisme sur route, VTT XCO, piste endurance) le programme est piloté par la FFC en étroite collaboration avec les structures d'entraînement et de formation reconnues (équipes professionnelles, teams UCI) qui emploient les athlètes.

Les programmes d'action équipe de France doivent s'inscrire dans une logique par objectifs, en s'appuyant sur une planification tournée vers un rendez-vous majeur.

Ex en BMX race :



- CM : championnat du monde.
- CE : championnat d'Europe.
- CDM : coupe du monde.

La saison se compose des éléments suivants :

- 1 OBJECTIF SPORTIF PRIORITAIRE : le championnat du monde élite.
- 1 STAGE SUR LA PISTE DU MONDIAL : prendre les données et informations qui vont orienter la préparation de la saison en vue du championnat du monde.
- 3 ÉVALUATIONS : temps de tests ou bilans avec les staffs équipe de France et les entraîneurs en vue d'orienter les contenus d'entraînement de la période à venir.
- DES STAGES CDM : préparation aux événements majeurs de la saison (coupes du monde).
- DES SÉLECTIONS : engagement d'une équipe de France sur les coupes du monde, les championnats d'Europe (objectif secondaire) et du monde (objectif prioritaire).

L'organisation du programme olympique doit permettre :

- L'identification de collectifs olympiques ou élites stables dans le but de préparer sereinement une échéance annuelle de référence avec des rythmes équipe de France sur mesure ;
- A ces sportifs de ne pas être dans une logique permanente de résultats, épuisante à long terme ;
- Permettre aux sportifs d'envisager des objectifs intermédiaires comme des temps de travail lieux de tests de différentes stratégies (matériel, braquet, échauffement, récupération, diététique...) et non plus comme des épreuves sélectives pour l'objectif majeur ;
- Investiguer les facteurs clés de la performance de chaque discipline au travers d'une démarche recherche et développement et travailler sur : aérodynamisme, hypoxie, matériel, chronobiologie, préparation mentale, biomécanique, nutrition, détection de la fatigue...

Le matériel

Notamment sur la piste, mais pas uniquement, nous devons mieux affirmer nos objectifs et donc nos attentes en terme d'équipements matériels, par l'écriture d'un cahier des charges précis. L'objectif étant la performance aux Jeux Olympiques, tout partenariat technique doit se conclure au travers d'un projet contribuant à la réussite aux Jeux Olympiques.

Un cahier des charges a été rédigé pour les vélos et les roues et constitue le fil rouge du développement des vélos sur piste en vue des Jeux Olympiques 2020 et 2024 avec nos équipementiers (À savoir LOOK et CORIMA, France)

Celui-ci est également en cours d'élaboration pour les tenues, sur le plan aérodynamique et sera développé avec notre équipementier (À savoir APG Cycling, Italie).

Concernant les casques, il est nécessaire de l'envisager mais nous n'avons pas à ce jour de partenariat nous permettant de le réaliser. Nous avons cependant engagés des projets de recherche propice à une démarche d'innovation (bureau d'étude, soufflerie, école d'ingénieur, groupe de recherche...).

Dans tous les cas, au-delà de chaque cahier des charges, il est nécessaire d'instaurer une collaboration exclusive (l'exclusivité peut être temporaire) permettant de générer de l'innovation propice à la performance. Cette innovation s'appuie sur les démarches de recherche et développement au sein de la FFC.

L'organisation du programme relève doit permettre :

- L'identification d'un collectif relève ;
- De mettre ce collectif dans une dynamique de sélection en vue d'un objectif majeur annuel ;
- D'accompagner ce collectif sur les échéances internationales majeures et leur préparation ;
- De s'assurer du potentiel de haute performance par des indicateurs incontournables propres à chaque discipline et de poursuivre son développement ;
- D'alimenter le groupe olympique avec un haut niveau de relève ;

Un lien est nécessaire pour articuler le programme d'excellence et le programme d'accession au haut niveau. Pour ce faire, des CTN seront déployés pour assister les acteurs des niveaux 2 et 3.

Les missions de ces CTN se répartiront autour de 2 grandes thématiques :

- La formation (soutien à la formation fédérale qualifiante, harmonisation et formalisation des contenus, formation continue des cadres, formation professionnelle) ;
- La performance. Cette mission sera déclinée de façon individuelle selon la spécialité propre du cadre et selon les besoins de la discipline.

2. Le programme d'accèsion au haut niveau :

Le programme d'accèsion au haut niveau se développe au niveau régional, sous la coordination des CTS placés auprès des comités régionaux. Il vise des jeunes sportifs (catégories cadets et junior) repartis dans différents types de dispositifs (club, structures d'entraînement et de formation)

La population cible à cet échelon est inscrite sur liste espoir, mais des sportifs non listés peuvent faire partie du programme, en fonction de leur potentiel d'avenir (cf plan national de détection et d'évaluation, voir ANNEXE 4).

L'organisation du programme jeune au sein de l'accèsion au haut niveau, doit permettre :

- L'identification d'un collectif jeune issu des catégories cadet et junior ;
- La mise en œuvre d'une dynamique de sélection pour intégrer les niveaux supérieurs et alimenter les collectifs relève ;
- La participation des jeunes à des compétitions nationales ou internationales ;
- La formation des jeunes en encourageant les approches pluridisciplinaires ;
- La sensibilisation des meilleurs jeunes au fonctionnement des équipes de France.

B. CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP.

La FFC et la FFH ont signé une convention en 2009. Depuis l'élection du président CALLOT, des rencontres régulières ont lieu entre FFC et FFH, tant au niveau des élus que des cadres techniques. Une commission mixte FFC/FFH se réunit régulièrement.

Le projet de HN paralympique est porté par la fédération délégataire (FFH)

L'inscription des athlètes paralympiques est coordonnée par la FFC, seule fédération reconnue par l'UCI. Les disciplines concernées sont la piste et la route.

Des actions de coopération sont prévues entre les différents acteurs (stages communs, équipes mixtes, échanges de compétence entre les cadres, actions d'expertise, etc.).

Un cadre FFC référent handicap reste à désigner, mais ses actions se situeront uniquement au niveau du développement et de la formation. Une stratégie commune en termes de performance doit être élaborée avec la FFH, avec les responsables de chaque filière potentiellement concernée (piste et route).

C. PRISE EN COMPTE RENFORCÉE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ

1. Le cyclisme de haut niveau féminin

Dans toutes nos disciplines, nous remarquons un manque de densité de féminines pouvant évoluer au niveau international. La liste d'athlètes sélectionnables est réduite (parfois à une seule athlète) et celles capable d'obtenir une médaille olympique sont rares. Parfois, la qualification de la nation est menacée.

Il convient donc de travailler sur plusieurs plans :

- Dans le programme d'accession au haut niveau, les actions suivantes sont à privilégier :
 - Faire de la détection des féminines un axe fort pour réalimenter la pratique de haut niveau qui s'essouffle ;
 - S'appuyer sur les actions de développement existantes (100% filles FDJ), et les mettre en lien avec nos programmes ;
 - Identifier et former tôt les jeunes filles aux disciplines olympiques ;
 - Entreprendre un développement athlétique plus tôt (minimes) ;
 - Adapter une prise en charge permettant la prise en compte des spécificités du sport féminin de haut-niveau ;
 - Former de cadres à l'encadrement des publics féminins.

- Au niveau du programme excellence :
 - le pôle France piste endurance de Bourges deviendra à moyen terme, un pôle France cyclisme traditionnel exclusivement féminin. Il s'adressera aux jeunes filles de la catégorie junior et espoir. Il constituera la base de l'équipe de France féminine dans les disciplines de la piste endurance et de la route ;
 - Les différentes structures reconnues dans le paysage de chaque discipline doivent favoriser les confrontations de niveau international dans l'objectif de contribuer à la performance durable de nos athlètes féminines. Ainsi, en cyclisme traditionnel, les sportives les plus performantes sont au sein de Teams UCI, et elles peuvent ainsi participer à un programme de compétitions de haut niveau. L'équipe de France complétera ce programme par des stages de préparation et la participation aux épreuves de référence (Europe et mondial). Les situations de ces athlètes sont très précaires et nécessitent un engagement fédéral fort (accompagnement et suivi socio-professionnel).

D. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

Le plan de détection doit permettre d'identifier des talents dans certaines disciplines, avec un accent fort sur la piste.

Cette partie est complètement intégrée dans le plan de détection et d'évaluation.

La volonté est d'accompagner les talents identifiés au sein de leurs territoires (rôle important des CTS) et d'opérer des étapes d'évaluation et/ou de regroupement.

Cela passera par des missions de CTN « formation/performance » auprès des territoires pour conduire les programmes de détection et de formation de cadres.

L'intégration et l'accueil au sein des structures fédérales métropolitaines n'est pas systématique et ne concernera que les plus talentueux entrant dans les programmes d'excellence, de manière progressive.

E. DÉTECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

La FFC est historiquement une fédération pourvoyeuse de médailles aux Jeux Olympiques. Cependant, depuis les JO d'Atlanta 1996, le nombre de titres et médailles acquis par la France en cyclisme décroît. La candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, ainsi que l'installation de la FFC au centre national du cyclisme, comprenant le vélodrome national (prévu dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2012) a offert une perspective inédite concernant la détection dont l'objectif premier est de redonner à la France la place qui est historiquement la sienne en cyclisme lors des JO.

La FFC a présenté un projet novateur, d'un système innovant imaginé en 2005 et renouvelé avec de nouveaux outils et intégrant des fonctions connectées et digitales. La performance est au centre de ce projet ambitieux. Cela nécessite un appareillage conséquent et surtout un appui sur tout le réseau fédéral. Ce projet fait partie intégrante du Programme de performance fédérale et constitue un plan d'action prioritaire de la FFC dont l'objectif est d'augmenter le nombre de médailles françaises aux Jeux Olympiques 2024. Cet objectif se réalisera notamment au travers de former des jeunes filles plus athlétiques dans l'ensemble de nos disciplines mais aussi en mettant un accent particulier dans l'identification de jeunes talents dans les disciplines sur piste.

Le projet global tel que conçu dans le cadre de l'Appel à projet « Génération 2024 : Accompagnement des plans de détection fédéraux auprès des publics cibles » est présenté en ***Annexe 4***

- Le cadre général de la détection et de l'identification de talents s'appuie sur une modélisation simpliste du haut-niveau en cyclisme :

- les exigences du haut niveau :

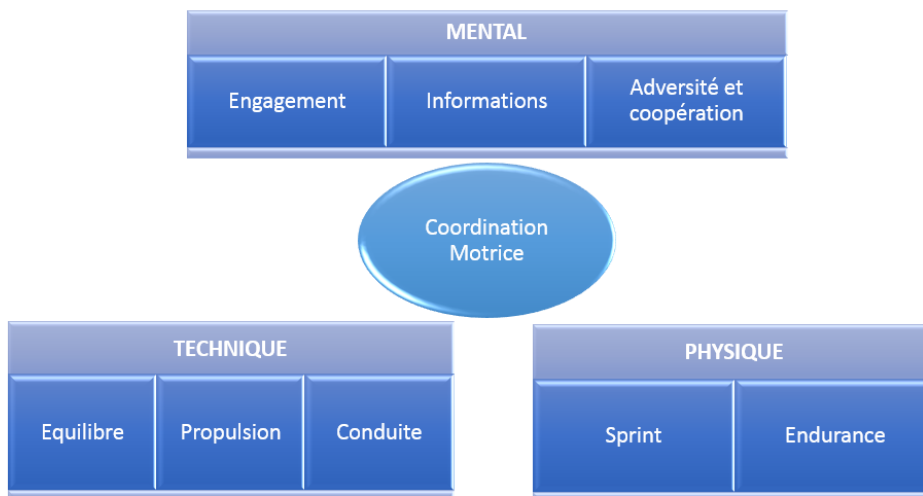
Les aptitudes ?



Ce schéma simple permet d'identifier une qualité physique prioritaire selon la discipline ou la spécialité, de mesurer l'importance de la technique dans la performance et de préciser que les facultés mentales sont communes aux exigences du haut-niveau.

- les fondamentaux du haut niveau dans chacune des disciplines :

Les fondamentaux en cyclisme peuvent se représenter selon le schéma ci-dessous :



Chaque discipline, à haut-niveau, va avoir un degré de sollicitation plus ou moins fort de chaque facteur.

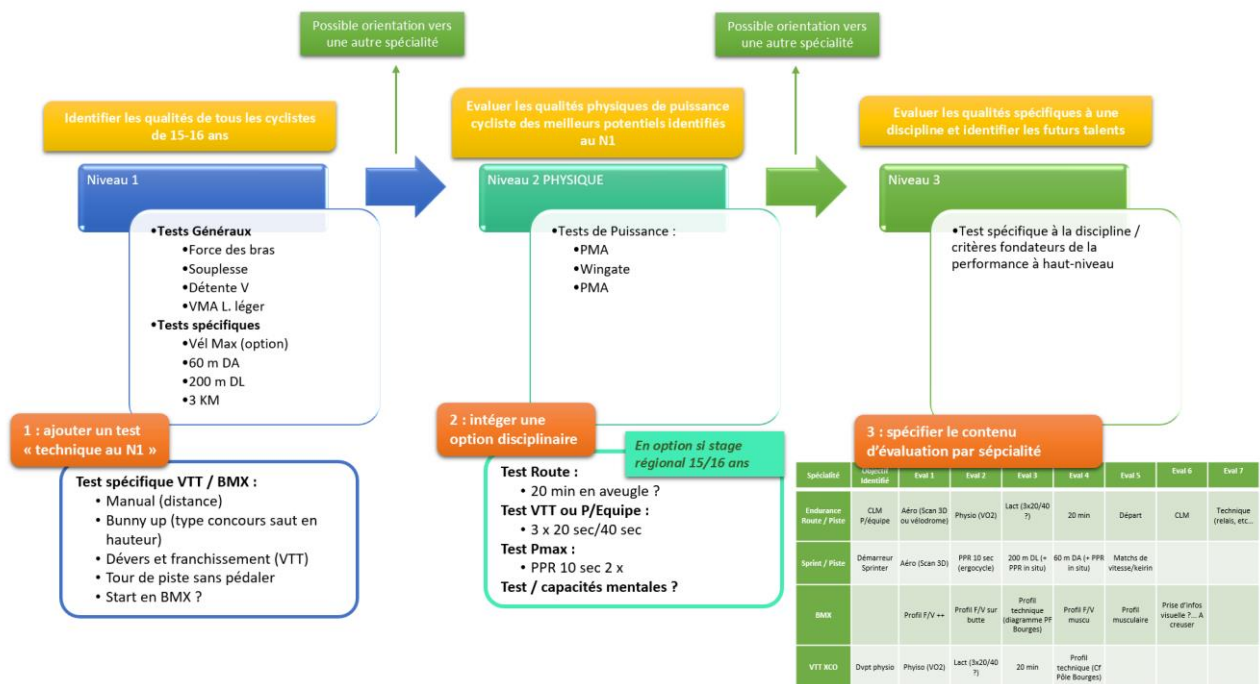
Ce « Plan de détection – Génération 2024 » en Cyclisme s’articulera en 5 actions dont une est centrée sur l’évaluation et les 4 suivantes constituent des actions spécifiques d’un « Plan Piste 2024 », cette discipline étant potentiellement la plus pourvoyeuse de médailles aux Jeux Olympiques

1. L’identification des talents : évaluation de la puissance

Passer d’un système organisé en 2005 à un Plan plus fourni et adapté aux outils de mesure actuels et aux enjeux du haut-niveau en cyclisme en vue des échéances internationales en 2024 et 2028.

Ce Plan est organisé en 3 niveaux :

- Le niveau départemental ;
- Le niveau régional ;
- Le niveau national.



2. Stages technique / Génération 2024

Cette partie spécifique est dédiée à l’apprentissage de l’ensemble des fondamentaux techniques de la discipline Piste et des différentes spécialités : réaliser un départ arrêté ; un 200 m lancé ; technique de prise de relais ; savoir sprinter...

Elle consiste en l’organisation de 5 stages interrégionaux de 3 à 5 jours pour l’apprentissage de ces fondamentaux pour les 15-16 ans

3. Défie un champion / Génération 2024

Au sein du « Plan Piste 2024 », il apparaît fondamental d'aller détecter des jeunes talents qui ne sont pas encore licenciés dans nos clubs ou qui sont licenciés en pratiquant une autre discipline (transfert de discipline) :

Programme « Défie un Champion [et rejoins la génération 2024] »

- L'action d'évaluation de la puissance : Confrontation par une course virtuelle pour évaluer la puissance maximale sur ergocycle simple de type Wattbike[®]...
- Le tour chrono contre un champion : Défi d'un champion et d'une championne sur un tour départ arrêté.

Trois actions phares reprenant ce concept seront conduites outre-mer :

- Dans les Antilles (Guadeloupe, Martinique, Guyane, St Pierre et Miquelon)
- Dans le Pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie)
- Dans l'océan Indien (Réunion, Mayotte)

Les meilleurs sportifs détectés sur ces actions seront invités à une Regroupement « génération 2024 » au centre national du cyclisme afin de mieux concrétiser l'émergence des talents.

L'objectif est de créer un effet générationnel au sein de ces sportifs et de générer un accompagnement de qualité.

4. Organisation Tournoi Sprint dans chaque région

Cette action est l'un des piliers du « Plan Piste 2024 ». Elle doit permettre de retrouver à moyen terme le rang de la France dans les disciplines du sprint.

Elle consiste en une délivrance d'un label de compétition « Génération 2024 » pour l'organisation d'un tournoi de sprint par région.

5. Accompagnement Sprint et départ

Un « Plan piste 2024 » émergera de ce dispositif. Il se composera d'un programme d'accompagnement des cadres du Sprint et aussi de la spécificité du départ arrêté s'organisera de la sorte :

- formation continue des cadres au centre national du cyclisme ;
- programme d'analyse vidéo afin de créer les contenus fondamentaux ;
- programme de formations spécifiques, un séminaire « la performance d'un départ arrêté » en fin de programme.

- Le transfert de talent :

Comme évoqué précédemment, au-delà d'opérations très ciblées de détection et d'identification des talents, le cyclisme est un sport qui s'appuie sur des habiletés communes. Par exemple, les qualités de force-vitesse en BMX et sprint sur piste sont très proches. Le BMX dispose d'une composante technique très pointue et d'un rapport fort à la prise de risque. Un athlète engagé dans un programme d'excellence montrant des lacunes sur ces deux derniers points peut s'orienter en sprint sur piste et devenir rapidement un talent.

D'une manière générale, les disciplines les plus techniques peuvent permettre des transferts vers une autre discipline dont les qualités physiques requises sont proches : du VTT XCO à la route, du cyclo-cross à la route.

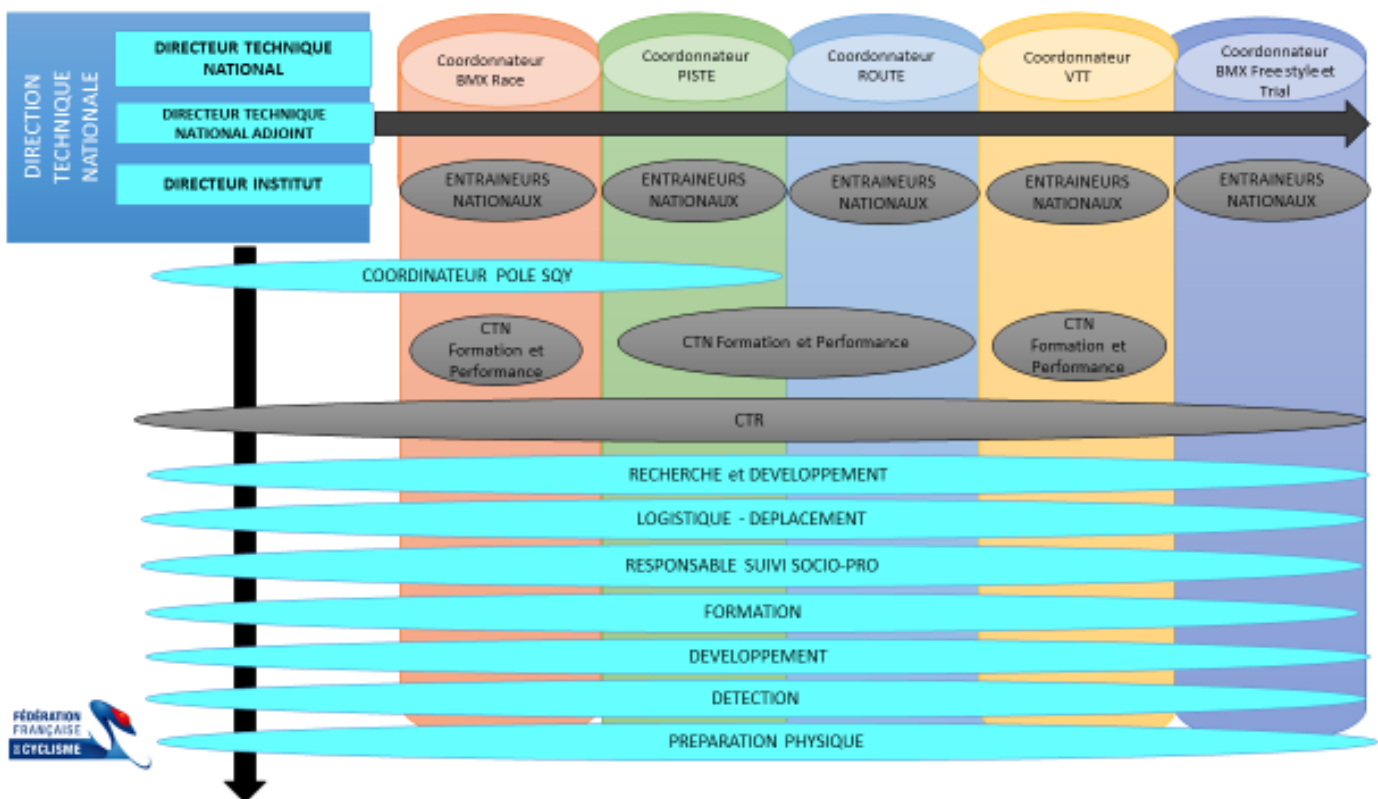
Ces transferts sont réalisés par de nombreux travaux communs interdisciplinaires.

Un transfert particulier concerne les disciplines d'endurance sur piste. Les coureurs concernés doivent s'appuyer sur une activité route importante à haut-niveau. Ce transfert permanent (aller-retour régulier entre les disciplines) se réalise grâce à un accord avec les équipes professionnelles et les équipes amateurs de DN1 sur route de manière à permettre une double-activité dont l'objectif est la performance aux Jeux Olympiques.

F. ENCADREMENT

Vous présenterez les éléments suivants :

- modalités de décisions entre élus/techniciens ;
Le DTN est souverain sur toutes les décisions techniques opérationnelles.
Au niveau performance et haut niveau, le référent direct du DTN au sein du Bureau Exécutif est le président qui suit personnellement tous les dossiers haut niveau.
La politique de la DTN est portée à connaissance des élus lors des Bureaux Exécutifs mensuels et des conseils fédéraux trimestriels.
- mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle du DTN :
 - organigramme de la DTN ;



La cellule de direction de la DTN est composée de 3 personnes :

1. Le DTN spécifiquement en charge du haut niveau Christophe MANIN ;
2. Le DTN A en charge de la partie développement Cédric CHAUMOND ;
3. Le directeur de l'institut de formation Yves PARET.

Le DTN pilote un groupe de travail constitué des cadres coordinateurs des 5 filières présentes au sein de la FFC :

- Filière Route Emmanuel BRUNET ;
- Filière Piste Bruno LECKI ;
- Filière BMX Julien SASTRE ;
- Filière VTT Yvan CLOLUS ;
- Filière Cyclisme Urbain Serge FROISSART (non CTS).

Le groupe de coordination des 5 filières travaille régulièrement ensemble, au cours de réunions physiques ou à distance, pour aborder tous les sujets communs (PPF, budgets, équipements, management des EDF, championnats, etc.). Ce mode de fonctionnement est particulièrement riche pour décloisonner les filières fédérales et favoriser l'analyse et le partage des pratiques.

Dans chaque filière, le coordinateur anime son équipe d'EN et de CTN en les réunissant régulièrement (physiquement si unité de lieu, exemple piste, ou à distance). Il gère l'intégralité de la filière du développement au haut niveau.

Au niveau de l'accompagnement de la performance, plusieurs cadres exercent des missions transversales à toutes les filières et sont reliés directement au DTN :

- Référente du suivi socio professionnel ;
 - Cadre expert de la préparation physique ;
 - Référent optimisation de la performance ;
 - Référent Centre National de Cyclisme ;
 - Responsable du service-course de Montry (logistique et matériel).
- modalité de management (recrutement, suivi, évaluation des cadres, reconnaissance, reconversion) ;

Les cadres à mission nationale sont valorisés entre autres par des compléments fédéraux, indexés aux fiches de poste respectives (grille indiciaire en construction).

Certains cadres, sur des missions de coordination de filière ou d'entraînement direct de collectifs olympiques, ont des contrats PO.

- relation avec l'autorité hiérarchique des conseillers techniques sportifs : rythme et modalités de transmission des éléments d'appréciations formulés par le DTN et nécessaires au recrutement, à l'affectation, à l'évaluation, à la notation et à l'organisation des missions des cadres dont il coordonne l'action.

Mission exercée particulièrement par le DTNA, M. Cédric CHAUMOND.

Accent particulier mis en place sur le suivi des CTR (carence actuelle identifiée) par des actions régulières (rencontres, entretien) et l'établissement d'un tableau de bord partagé. Le

programme fédéral prévoit également la contractualisation National Régional, formalisée par une convention d'objectifs partagés.

- stratégie d'évolution de carrière des entraîneurs de haut niveau et de transmission de leur savoir ;

La formation continue des entraîneurs est un aspect majeur au sein de la nouvelle DTN. Un programme de formation sera mis en place pour apporter de l'expertise aux CTS.

- Formation en interne (de pair à pair) ;
- Formation en externe (auprès de la MOP, Universités, MOOC, etc.) ;
- Un accompagnement pour la préparation du concours CTPS a été proposé par le DTNA.

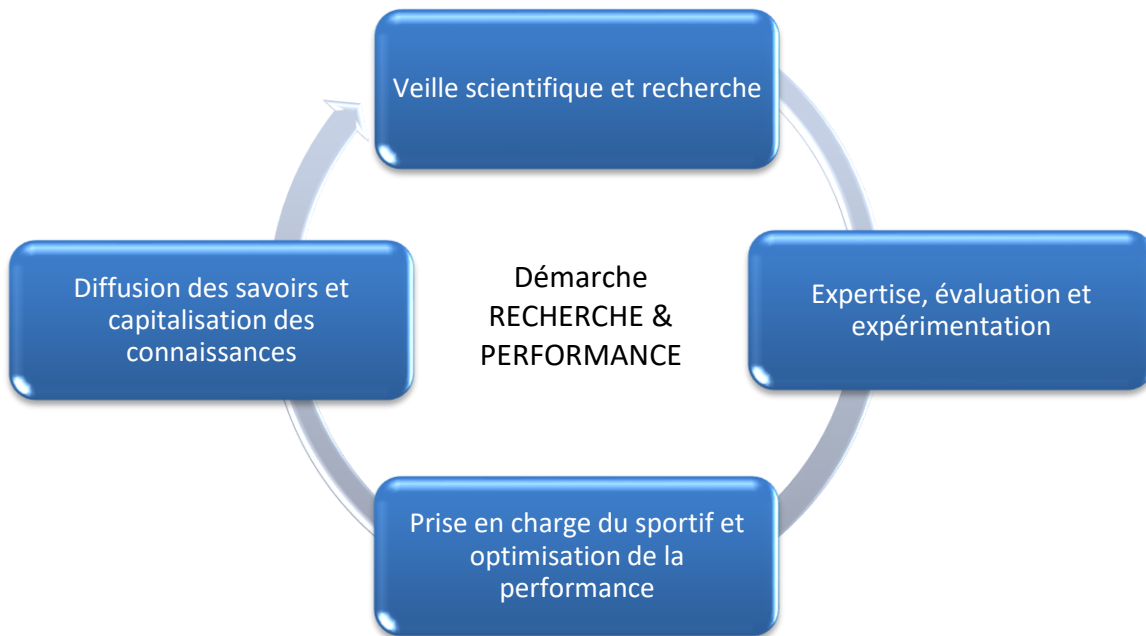
Une campagne massive de formalisation des expertises présentes au sein de la DTN va commencer prochainement, car malheureusement, trop d'experts du cyclisme partent sans transmettre leur expérience aux entraîneurs suivants.

Plus généralement, la création de supports pédagogiques écrits va permettre de faciliter et développer les formations fédérales.

- environnement de l'encadrement :
 - en compétition ; En compétition, les entraîneurs des EDF fonctionnent avec une équipe technique constituée de mécaniciens, parfois de spécialistes de la vidéo, de l'analyse des courbes de puissance, et une équipe médicale constituée d'un médecin et de kinés.
 - en stage ; idem
 - au quotidien :
Au sein des pôles France ou Olympique, les entraîneurs fonctionnent généralement avec un assistant entraîneurs et parfois plusieurs aides de type préparateur physique, chargé d'analyse
- dispositif d'information et de formation professionnelle continue fédéral des entraîneurs :
 - *quels moyens pour les faire monter en compétence (besoins/demandes) ?*
Reprise des organisations d'un séminaire des cadres techniques (pris sous financement de la formation continue) qui s'adressera aux entraîneurs des structures fédérales (CTS et entraîneurs de droit privé des clubs, équipes pro, etc.)
 - *comment est mise en place une préparation individualisé des SHN ?* Non traité (en attente de l'arrivée de la référente SSP)
 - *comment est mise en place une dynamique de groupe ?* Un colloque des CTS est organisé chaque année. Il permet de conserver une relative dynamique de groupe, accentuée par l'animation régulière au sein des différentes filières et le fait d'impliquer systématiquement les CTS placés auprès des comités sur au moins une action des EDF.
- dispositifs et projets « recherche et développement » et accompagnement scientifique (en précisant le référent innovation / haute performance et sa quotité de travail) :

Emmanuel BRUNET est le cadre chargé du secteur « Recherche & Performance ».

Ce secteur s'organise sur 4 principes en interrelation dont le point commun constitue une démarche globale pour améliorer la performance à long terme :



Cette démarche est réalisée au travers de plusieurs projets de recherche et développement :

- encadrement d'un doctorant sur la thématique de l'optimisation de la position sur le vélo > contrat de collaboration avec deux laboratoires des universités de Franche Comté et de Toulouse ;
- encadrement d'un doctorant sur la thématique des coordinations musculaires dans l'optimisation de la puissance > contrat de collaboration avec l'université de Nantes ;
- projet de recherche sur l'étude biomécanique du départ du BMX avec le CAIPS de Poitiers ;
- projet de recherche sur l'aérodynamisme porté par la FFC ;
- etc...

D'autres projets de recherche et développement sont à mettre en place afin de couvrir les facteurs clés dans la haute-performance dans l'ensemble des disciplines du cyclisme afin de répondre à la question de ROULER VITE LE JOUR J :

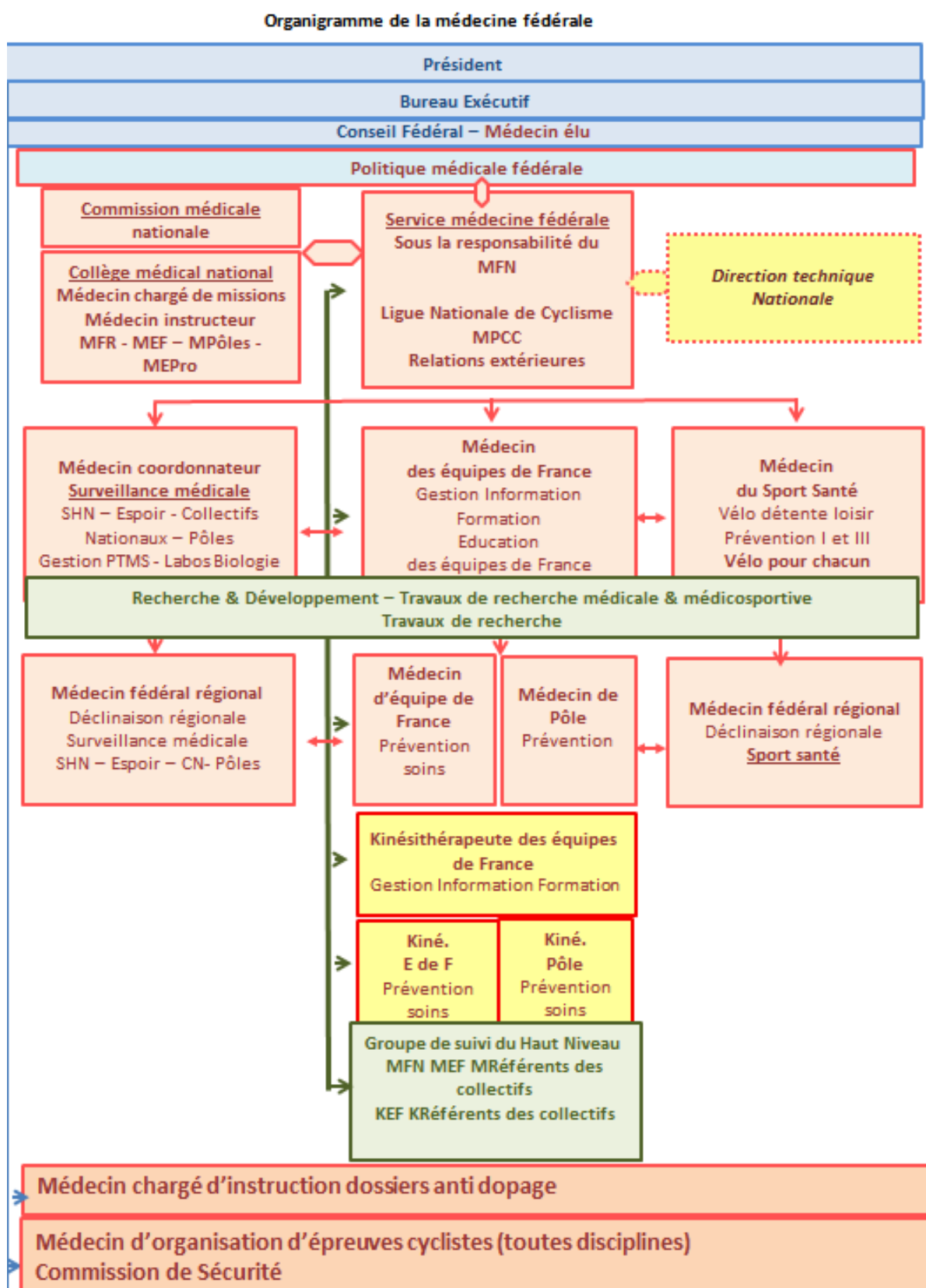
- Hypoxie ;
- Préparation mentale ;
- Chronobiologie (notamment en vue des Jeux Olympiques de Tokyo 2020);
- Champ relatif à la neurophysiologie et aux questions relatives à la prise de décision.

Enfin, la démarche globale de recherche et performance s'appuie sur des activités régulières au sein des Équipes de France, des pôles France ou de missions plus ponctuelles, propres au programme d'excellence pour investiguer des champs particuliers de la performance comme l'établissement de profils de puissance, le développement de l'outil vidéo, l'analyse pointue de la performance, de protocoles d'échauffement, le suivi de l'entraînement...

Une démarche collaborative avec nos équipementiers partenaires nous permet de faire évoluer le matériel en cyclisme sur piste. Elle s'appuie sur cette démarche de recherche et performance, en utilisant les outils et projets de recherche existants.

L'ensemble des facteurs investigués autour de la performance s'accompagne d'une nécessaire capitalisation par une transmission des savoirs en interne et lors des séminaires de cadres techniques. Elle doit également tendre à faire évoluer perpétuellement les contenus et supports de formation des cadres en cyclisme.

Organisation de l'encadrement médical



Les postes de Médecin Fédéral National, Médecin des Équipes de France, Kinésithérapeute Fédéral et des équipes de France sont pourvus après nominations par le BE de la FFC.

Selon l'organisation mise en place par la DTN, un médecin et un kinésithérapeute référents sont nommés pour chaque collectif/équipe de France, sur proposition de la médecine fédérale.

- **Le médecin référent est responsable du staff médical et paramédical du collectif.** Il gère en relation avec le cadre technique du collectif le pool de médecins qui y est attaché.
- **Le kinésithérapeute référent est responsable du staff des kinésithérapeutes du collectif.** Il gère avec le cadre technique du collectif et le médecin référent le pool de kinésithérapeutes qui y est attaché.
- Un pool de médecins et kinésithérapeutes est établi par collectif avec possibilité de changer de disciplines selon les besoins.

G. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

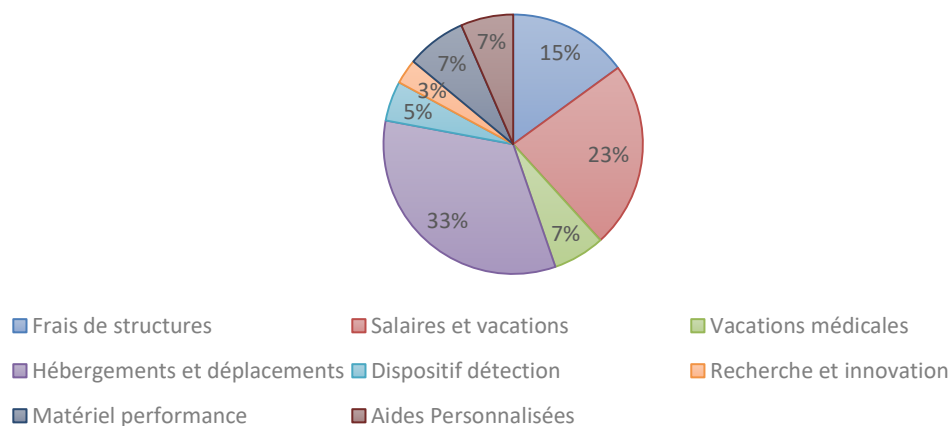
Le modèle économique du PPF de la FFC repose sur une structure traditionnelle où les subventions de l'État constituent la principale source de financement. Puis, les autres sources de financement directes et indirectes sont les fonds fédéraux (issus majoritairement des licences et affiliations), les partenariats (particulièrement des contributions en matériel) et, enfin et de manière très minoritaire, les contributions des sportifs.

Le niveau national de la FFC est en charge du financement du programme d'excellence sportive. Les comités régionaux de la FFC sont en charge du financement, sur leurs territoires respectifs, du programme d'accès au sport de haut niveau.

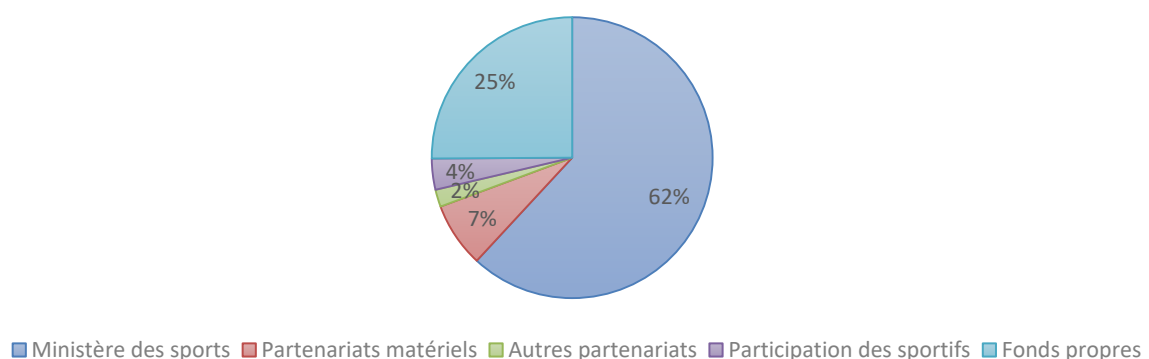
S'agissant du programme d'excellence :

D'un point de vue global, on peut estimer à 4 000 000 € annuel le coût du programme d'excellence de la FFC (hors frais généraux). On peut considérer, au moins jusqu'à 2020, que ce montant global sera relativement stable. Ceci s'explique en partie par la relative stabilité, tout au long de l'olympiade, des calendriers internationaux.

Les postes de dépenses du Programme d'excellence FFC



Les ressources du programme d'excellence de la FFC



En revanche, tabler sur cette relative stabilité exclue la possibilité d'engager des dispositifs ambitieux de détection et de recherche – innovation. Cette hypothèse exclue également de pouvoir recourir de manière plus systématique à une expertise élevée et spécifique dans les domaines de la préparation mentale, de la préparation physique, de l'aérodynamisme et du matériel.

Enfin, cette hypothèse d'un budget stable exclue également la possibilité de développer de nouvelles structures de haute performance, y compris en s'appuyant sur des structures existantes. Avec l'arrivée d'une cinquième discipline olympique, le BMX freestyle, la création d'une structure d'entraînement dédiée devrait pouvoir être envisagée à moyen terme (création en 2020). Il faudrait, sur cette structure, pouvoir développer un partenariat avec les acteurs du territoire de Montpellier.

La prise en compte des sportifs ultra-marins nécessiterait de travailler avec le territoire de Hyères et la stratégie autour des féminines nécessitera une démarche similaire avec le territoire de Bourges.

S'engager sur ces travaux nécessiterait de passer progressivement, sur 3 ans, d'un budget annuel de 4 M€ à un budget annuel de 4,7 M€ environ.

Pouvoir travailler dans cette dynamique nécessite de pouvoir engager une évolution du modèle économique qui, dans le contexte budgétaire actuel du ministère des sports, ne peut raisonnablement pas s'envisager sur un soutien croissant de l'état.

C'est pour relever ce challenge du modèle économique du programme d'excellence que plusieurs travaux ont été engagés par les équipes dirigeantes et technique de la FFC :

- Travailler sur la valorisation marketing des sportifs de haut niveau ;
- Moderniser l'outil fédéral ;
- Développer les offres de services et la stratégie de développement pour conquérir de nouveaux publics.

Dans le modèle actuel, on peut estimer que sur le prix d'une licence FFC, 8,7 € sont consacrés au programme d'excellence de la fédération. La facilité consisterait à faire augmenter cette part. Il semble plus pérenne de travailler sur les trois pistes évoquées ci-dessus plutôt que cette dernière hypothèse.

S'agissant de programme d'accès au haut niveau :

A ce jour, il n'est pas possible de valoriser le poids budgétaire qui est consacré, dans les régions, au programme d'accès au haut niveau. On peut néanmoins supposer que le modèle économique est relativement similaire à celui du programme d'excellence.

La pérennisation des soutiens financiers est un enjeu fort pour la mise en œuvre de ce programme. Cet enjeu passe par une meilleure valorisation du programme et du travail des

comités régionaux ainsi que par une meilleure observation des actions menées, notamment d'un point de vue économique.

Un dispositif de conventionnement sur objectifs entre l'échelon national et les échelons régionaux sera mis en place à partir de février 2018.

H. ÉVALUATION

L'évaluation s'appuie notamment sur :

- le point d'étape annuel à l'issue de l'événement de référence ;
 - Les bilans des championnats d'Europe et du monde sont effectués après chaque participation, sur un outil d'analyse commun (quantitatif et qualitatif).
 - Pistes de réflexions sur résultats et stratégies ;
 - Pistes de réflexions sur l'organisation générale.
- les indicateurs communs : performance, insertion, attractivité des structures, médical (à l'image des objectifs et indicateurs partagés des conventions pluriannuelles d'objectifs) ;
 - Chaque coordinateur de filière est missionné pour faire annuellement le bilan chiffré des performances collectives et individuelles des disciplines concernées.
- les indicateurs spécifiques à la fédération :
 - La FFC utilise les rankings officiels ;
 - La FFC a des tableaux de médailles ;
 - Ces indicateurs restent à construire.
- le taux d'insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau.
 - Pas de données disponibles en interne, voir enquêtes ministère si elles existent...

I. ANNEXES

1. ANNEXE 1 : Cartographie et Cahier des charges des structures concourant au PPF

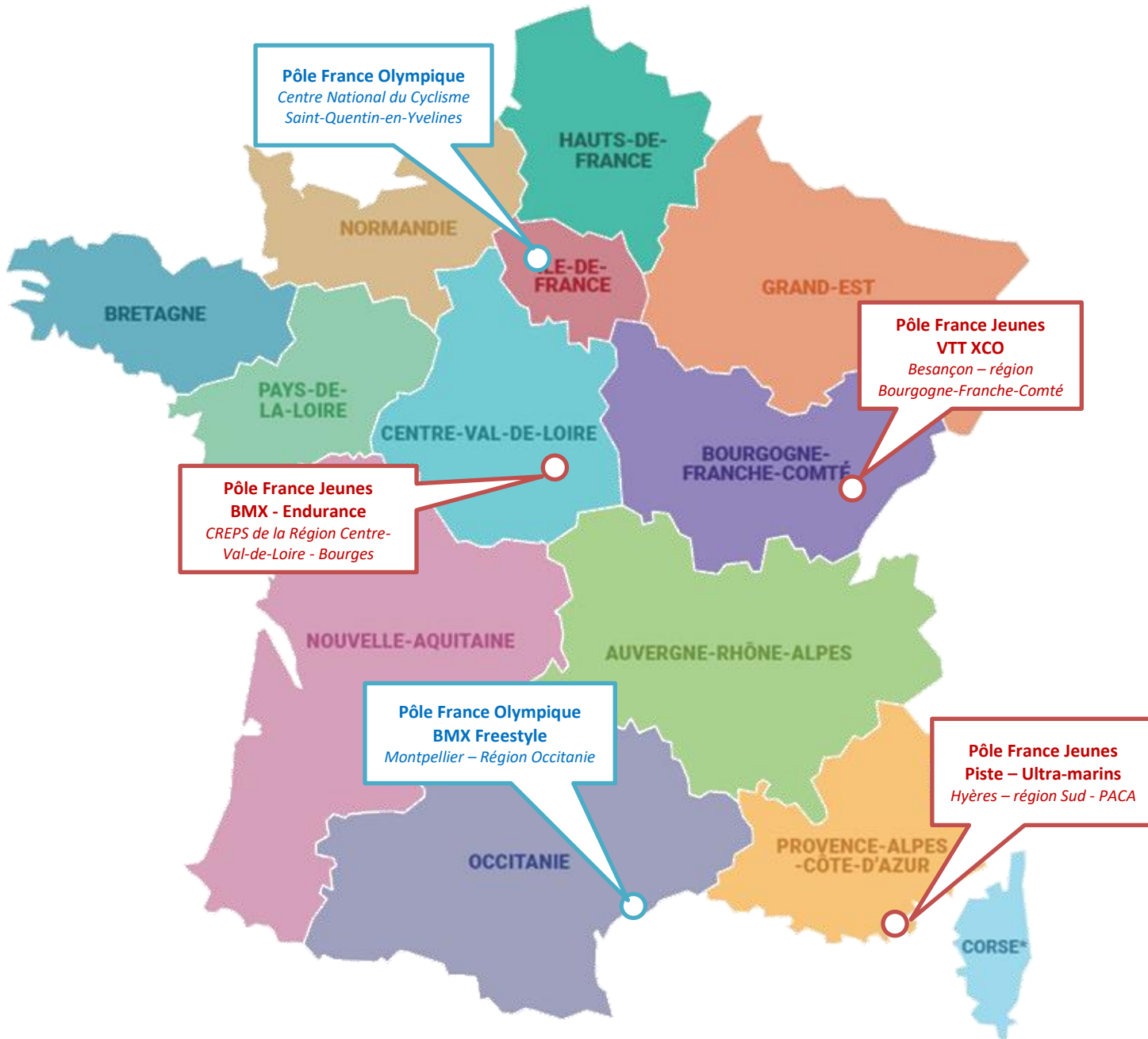
Programme d'excellence :

- **Pôles France Olympique :**
Pôle multi-disciplinaires BMX et piste sprint au Centre National de Cyclisme à Saint-Quentin-en-Yvelines
Pôle disciplinaire BMX Freestyle à Montpellier
- **Centres de Formation :**
Structure disciplinaire route en lien avec une équipe cycliste professionnelle. Approche de la performance en lien avec les disciplines de cyclisme sur piste, du cyclo-cross et du VTT.
- **Pôles France Jeune :**
Pôles disciplinaires Endurance et BMX au CREPS de la Région Centre-Val-de-Loire à Bourges
Pôle disciplinaire VTT XCO à Besançon (Bourgogne-Franche-Comté)
Pôle disciplinaire Piste et publics ultra-marins à Hyères (Sud-PACA)

Programme d'accès au haut-niveau :

- **Pôles Espoirs :**
Pôles multidisciplinaires d'accompagnement des Espoirs au sein de la région
Structures d'Entraînement et de Formation du Pôle Espoir

Programme d'excellence :



Programme d'accès au haut-niveau :



Pôles France Olympiques (Programme d'excellence)

Pôle multidisciplinaire au Centre National de Cyclisme à Saint-Quentin-en-Yvelines

Pôle disciplinaire BMX Freestyle à Montpellier

ITEMS à renseigner		A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → excellence sportive	Performance aux Jeux Olympiques
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Sont recrutés des Sportifs de Haut-Niveau en Cyclisme sur Piste (spécialités du Sprint) et en BMX, dont le potentiel permet de conduire au projet de performance aux Jeux Olympiques (2020, 2024, 2028...)
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	1 CTN Cyclisme (50% ETP) coordonnateur du Centre National de Cyclisme à Saint-Quentin-en-Yvelines
	Encadrement - → qualification, conditions d'intervention...	L'encadrement de chaque discipline est placé sous la responsabilité des coordonnateurs de filière Piste et BMX : - BMX : 1 EN (100% ETP) : - Piste : 2 EN (100% ETP) : + 1 assistant (emploi privé 100% ETP) - Préparation physique : 1 EN (80% ETP) : recrutement en cours + 1 assistant en convention (100% ETP)
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	5 à 15 sportifs par discipline dès 17 ans Public mixte Hébergement au centre national (1 sportif par chambre) ou personnel à proximité. La FFC prend financièrement en charge une partie de l'hébergement. La partie restante est facturée aux sportifs ou à leur famille.
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Vélodrome Piste BMX Salle de musculation Espace d'entraînement ou d'évaluation de la puissance Salle de massage et salle de kiné Espace hydro récupération Salle de détente Salles de réunions et bureaux d'entraîneurs Ateliers et espaces de stockage des vélos Zone de lavage des vélos
	Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...	500 000 € dont 300 000 € en provenance de la convention d'objectifs

	<p>Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...</p>	<p>15 à 30 heures par semaine (organisation biquotidienne des entraînements) tout au long de l'année. Fermeture du Centre 4 semaines par an.</p>
Suivi des sportifs	<p>Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...</p>	<p>1 CTN (100% ETP) en charge du suivi socio-professionnel des SHN de la FFC : en cours de recrutement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi individuel des sportifs et des sportives « Elite » et/ou médaillables aux JO 2020 et 2024 - Mobilisation des dispositifs et les partenariats institutionnels pour offrir un large éventail de services à ces sportifs
	<p>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...</p>	<p>Chaque SHN est soumis à la surveillance médicale réglementaire et doit ainsi réaliser celui-ci conformément au règlement médical : réalisation d'une visite et d'un plateau technique sur centre agréé par la FFC, réalisation du suivi biologique auprès d'un laboratoire agréé par la FFC.</p> <p>Le service de médecine fédérale FFC peut organiser des campagnes de prélèvement sur le centre national avec le laboratoire agréé de Montigny le Bretonneux.</p>
	<p>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...</p>	<p>Sous la coordination du Médecin des Équipes de France, et en lien régulier avec les médecins des équipes de France piste et BMX, le médecin du Pôle France Olympique (implanté localement à SQY) organise le suivi médical quotidien des sportifs.</p> <p>Sous les responsabilités conjointes du Médecin des Équipes de France et du médecin du Pôle France Olympique, 1 kinésithérapeute organise la prise en charge paramédicale, les soins et messages de récupération et la rééducation post-traumatique. Celui-ci est secondé par d'autres kinésithérapeutes, éventuellement titulaires d'un diplôme d'ostéopathe pour compléter la prise en charge et assurer une offre permanente au centre national.</p>
Financement de la structure		<p>La structure est financée par la FFC avec une contribution forte de la Convention d'objectifs.</p>

Pôle France Jeune (Programme d'excellence)

Pôle disciplinaires :

Endurance et BMX au CREPS de la Région Centre-Val-de-Loire à Bourges

VTT XCO à Besançon (Bourgogne-Franche-Comté)

ITEMS à renseigner		A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → excellence sportive	Championnats du Monde des catégories Relève Championnats d'Europe des catégories Relève Optimisation des pratiques pluridisciplinaires.
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Sont recrutés des Sportifs de Haut-Niveau relève et Sportifs Espoirs prioritairement. À l'issue de la formation sportive, il est attendu que ces sportifs intègrent les listes SHN Senior ou Elite.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	1 CTN Cyclisme (100% ETP) coordonnateur/entraîneur de chaque structure : <ul style="list-style-type: none"> • BMX • Endurance • VTT XCO
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention...	L'encadrement de chaque Pôle France Jeune est placé sous la responsabilité technique des coordonnateurs de filière BMX, Piste et VTT XCO : Chaque CTN coordonnateur/entraîneur est assisté d'un entraîneur adjoint (convention). Chaque année, l'équipe d'encadrement peut également être complétée par 1 stagiaire en formation (DEJEPS, STAPS...), 1 préparateur physique et 1 préparateur mental, de manière ponctuelle ou permanente. Les CTN Formation/Performance peuvent intervenir ponctuellement sur des thématiques spécifiques.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	6 à 12 sportifs par discipline dès 15 ans Public mixte ou ciblé. Hébergement au CREPS (Bourges) ou au Centre International de Séjour (Besançon) La FFC prend financièrement en charge une partie de l'hébergement. La partie restante est facturée aux sportifs ou à leur famille.
Eléments du fonctionnement	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Vélodrome (Endurance), Piste BMX (BMX), Pump-track (VTT XCO) Salle de musculation Espace d'entraînement ou d'évaluation de la puissance Espace récupération, salle de massage et kiné Salles de réunions et bureaux d'entraîneurs Ateliers et espaces de stockage des vélos Zone de lavage des vélos

	Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...	70 000 € à 100 000 € dont 75% en provenance de la convention d'objectifs
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	12 à 25 heures par semaine (organisation biquotidienne des entraînements) tout au long de l'année. Fermeture du Pôle pendant les vacances scolaires (possibilité de maintien exceptionnel pour préparer des objectifs majeurs).
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	CTN coordonnateur/entraîneur + CTN FFC en charge du suivi socio-professionnel des SHN de la FFC + CREPS
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...	En outre, chaque SHN est soumis à la surveillance médicale réglementaire et doit ainsi réaliser celui-ci conformément au règlement médical : réalisation d'un plateau technique sur centre agréé par la FFC (CREPS), réalisation du suivi biologique auprès d'un laboratoire agréé par la FFC.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...	Sous la coordination du Médecin des Équipes de France, et en lien régulier avec les médecins des équipes de France piste, VTT et BMX, 1 médecin de Pôle France organise le suivi médical des sportifs. 1 kinésithérapeute organise la prise en charge paramédicale, les soins et massages de récupération et la rééducation post-traumatique. Celui-ci est présent 1 à 2 fois par semaine.
Financement de la structure		La structure est financée par la FFC avec une contribution forte de la Convention d'objectifs.

Pôle Espoir (Programme d'accès au haut-niveau)

Pôle multidisciplinaire d'accompagnement des Espoirs au sein de la région

Le Pôle Espoir est une structure d'accompagnement permettant d'accéder au haut-niveau. Elle s'organise selon différentes modalités, notamment en regroupant plusieurs structures (appelées Structures d'Entraînement et de Formation) afin de formaliser cet accompagnement dans l'ensemble des disciplines reconnues de haut-niveau au sein de la région.

Le Conseiller technique régional en est de fait le coordonnateur. À ce titre, il est responsable du regroupement des structures au sein du Pôle Espoir.

Le comité régional est le porteur de la structure.

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accession au haut niveau	Développement des habiletés du sportif, notamment en privilégiant une pratique pluridisciplinaire. Préparation aux compétitions nationales et internationales.
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Sont recrutés des Sportifs Espoirs. À l'issue de la formation sportive, il est attendu que ces sportifs intègrent les listes SHN Relève.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	1 CTR Cyclisme coordonnateur/entraîneur de chaque Pôle Espoir.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention...	L'encadrement de chaque Pôle Espoir est constitué d'une « cellule performance » composée de : - 1 ou des Entraîneurs diplômés d'État (DE, DES, STAPS...) ; - Des experts ressources en préparation physique et mentale. Chaque année, cette « cellule performance » peut également être complétée par des stagiaires en formation (DEJEPS, STAPS...)
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	6 à 12 sportifs par discipline dès 15 ans licenciés dans la région. Public mixte
Éléments du fonctionnement	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Équipements spécifiques Salle de musculation Espace d'entraînement ou d'évaluation de la puissance Espace récupération, salle de massage et kiné Salles de réunions et bureaux d'entraîneurs Ateliers et espaces de stockage des vélos Zone de lavage des vélos

	<p>Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...</p> <p>Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...</p>	<p>Budget du comité régional + DRJSCS + conseil régional.</p> <p>12 à 25 heures par semaine (organisation biquotidienne des entraînements) tout au long de l'année.</p>
Suivi des sportifs	<p>Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...</p> <p>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...</p>	<p>CTR + CTN FFC en charge du suivi socio-professionnel des SHN de la FFC + DRJSCS + CREPS le cas échéant</p> <p>Chaque SHN et chaque « Espoir » sont soumis à la surveillance médicale réglementaire et doivent ainsi réaliser celui-ci conformément au règlement médical : réalisation d'une visite et d'un plateau technique sur centre agréé par la FFC, réalisation du suivi biologique auprès d'un laboratoire agréé par la FFC.</p>
	<p>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...</p>	<p>Le médecin du Pôle Espoir organise le suivi médical quotidien des sportifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins kinés • Bilan psychologique
	Financement de la structure	<p>La structure est financée par le comité régional. Celui-ci peut apporter son concours financier, ou relayer celui des institutions publiques (conseil régional, État...) à des structures regroupées composant l'organisation du Pôle Espoir (Structures d'Entraînement et de Formation), à partir d'une convention annuelle. Ce concours financier dépend entre autres du nombre de sportifs « Espoirs » en son sein et/ou des interventions auprès du Pôle Espoir.</p>

Structures d'Entraînement et de Formation du Pôle Espoir (Programme d'accès au haut-niveau)

Ces structures composent le Pôle Espoir. Elles permettent d'offrir les conditions nécessaires à l'entraînement quotidien et le suivi d'une scolarité adaptée. Chaque année, le CTR reconnaît l'intégration de ces structures au sein du Pôle Espoir et organise leur concours dans l'accès au haut-niveau. À ce titre, les structures d'entraînement peuvent recevoir des aides financières de l'État, du conseil régional directement ou via le comité régional. La centralisation des aides par le comité régional est cependant à privilégier, compte tenu du fait que l'intégration au sein du Pôle Espoir est annuelle et dépend en partie du niveau de performance des sportifs.

ITEMS à renseigner		A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accession au haut niveau	Développement des habiletés du sportif et développement des pratiques multidisciplinaires. Préparation aux compétitions nationales (Championnats de France,
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Sont recrutés des sportifs régionaux à fort potentiel et des sportifs Espoirs Au cours de la formation sportive, il est attendu que ces sportifs intègrent les listes Espoir ou SHN Relève.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	Un Entraîneur diplômé ou un Professeur d'EPS qualifié est « coordonnateur délégué » par le Conseiller Technique Régional
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention...	L'encadrement de chaque structure comprend : 1 Entraîneur diplômé d'État est responsable du projet d'entraînement de de formation de la structure. Il est assisté éventuellement par d'autres entraîneurs, préparateur physique, mécanicien... Chaque année, l'équipe d'encadrement peut également être complétée par des stagiaires en formation (DEJEPS, STAPS) La « cellule performance » du Pôle Espoir intervient régulièrement ou ponctuellement. Elle définit les orientations sportives, en lien avec les directives techniques nationales.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	6 à 12 sportifs par structure. Public mixte.
Eléments fonctionnels	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Équipement(s) spécifique(s) sur place ou à proximité avec convention d'utilisation pour chacun. Exemples :

		<p>Vélodrome, Piste BMX, espaces dédiés au VTT, cyclo-cross, routes, adaptés à la pratique du cyclisme...</p> <p>Équipements complémentaires permettant la préparation des athlètes : Salle(s) de musculation et salle(s) de sport, piscine, site de course à pied, etc...</p> <p>Salles de réunions et de formation,</p> <p>Ateliers mécaniques + espaces de stockage sécurisés des vélos, aire de nettoyage des vélos vestiaires et sanitaires</p> <p>L'ensemble de ces équipements doit être disponible aux heures d'entraînement</p>
	<p>Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...</p>	Budget porté par la structure
	<p>Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...</p>	<p>10 à 20 heures par semaine tout au long de l'année scolaire.</p> <p>La préparation physique générale et le développement des habiletés mentales de base doivent être considérés dans l'entraînement.</p>
Suivi des sportifs	<p>Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...</p>	La structure d'entraînement et de formation est obligatoirement en lien avec un établissement scolaire.
	<p>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...</p>	Les sportifs Espoirs ou SHN sont soumis à la surveillance médicale réglementaire et doivent ainsi réaliser celui-ci conformément au règlement médical : réalisation d'un plateau technique sur centre agréé par la FFC, réalisation du suivi biologique auprès d'un laboratoire agréé par la FFC.
	<p>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...</p>	
Financement de la structure		La structure est responsable de son financement. La convention avec le comité régional peut prévoir des apports financiers.

CAHIER DES CHARGES DES CENTRES DE FORMATION DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES DE CYCLISME

La formation des sportifs est l'objectif de toute structure fédérale de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Cet enjeu de la formation cycliste est partagé par la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC). La mission de la LNC est de faire progresser la situation des coureurs professionnels et d'améliorer l'organisation du cyclisme professionnel.

La mission de la FFC s'articule autour de la construction d'un projet de formation équilibré entre les enjeux sportifs, socio-professionnels et personnels, élément clé de la formation du sportif.

Les Centres de formation des structures professionnelles de cyclisme s'intègrent dans une filière française de formation qui ambitionne d'être le meilleur cyclisme mondial et de remporter les épreuves de référence que sont les Championnats du monde, les Jeux Olympiques et le Tour de France.

Les Centres de formation des structures professionnelles de cyclisme doivent garantir les conditions d'une réussite sportive et sociale des sportifs qu'ils accueillent. Ils constituent des structures associées au projet de performance fédéral (PPF), en complément des pôles Espoirs et pôles France existants, et relèvent du programme excellence de ce PPF. Ils concourent au rayonnement du cyclisme professionnel français.

Les Centres de formation des structures professionnelles de cyclisme se situent à la charnière du programme relève et du programme olympique au sein du programme d'excellence du PPF de la FFC. Ils se positionnent donc entre les structures Pôles Espoirs du PPF et les Equipes cyclistes professionnelles. Les Centres de formation des structures professionnelles de cyclisme se positionnent de manière transversale avec l'ensemble des disciplines d'endurance du cyclisme que sont, outre le cyclisme sur route, la piste endurance, le cyclo-cross mais aussi le VTT cross country.

Ces centres de formation, constitués en étroite collaboration avec les structures professionnelles du cyclisme, doivent permettre au jeune coureur, âgé de 18 à 25 ans de suivre une formation scolaire, universitaire ou professionnelle en parallèle de sa formation sportive.

Le centre de formation a donc pour triple objectif d'assurer :

- une formation sportive permettant de préparer le coureur aux exigences du cyclisme professionnel et du cyclisme de haut niveau ;
- une qualification scolaire universitaire ou professionnelle afin d'acquérir une capacité d'insertion professionnelle hors carrière de cycliste professionnel ;
- une perspective d'accès à un statut de cycliste professionnel.

Ce cadre de fonctionnement doit imposer une recherche d'excellence de la formation dans le cyclisme français, et ceci dans le respect des valeurs du sport, c'est-à-dire en concevant une formation s'adressant à l'unité-totalité du jeune cycliste et pas seulement à l'aspect sportif. La question de la formation, initiale ou professionnelle, y tient une place essentielle dans la perspective de reconversion du cyclisme au terme de sa carrière sportive.

1. Niveaux de compétition auxquels doivent participer l'équipe professionnelle partenaire et l'équipe cycliste du centre de formation.

Lorsque l'équipe professionnelle partenaire du centre de formation fait partie des équipes World Tour ou en Continentales Pro, le centre de formation s'appuiera sur une équipe inscrite en Continentales UCI ou en Nationale 1.

Lorsque l'équipe professionnelle partenaire du centre de formation fait partie des équipes Continentales UCI affiliées à la Ligue nationale de cyclisme, le centre de formation s'appuiera sur une équipe inscrite en Nationale 1 ou en Nationale 2.

2. Age des jeunes sportifs accueillis en centre de formation

Les stagiaires doivent être âgés de 18 ans au plus tard au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et ne peuvent pas atteindre 25 ans au cours de l'année civile de la sortie du centre de formation.

Des dérogations portant uniquement sur l'âge de sortie du centre de formation pourront être accordée sous réserve d'un avis technique conforme du Directeur technique national de la FFC.

3. Effectif minimal et maximal des jeunes sportifs accueillis en centre de formation

L'effectif du centre de formation est compris entre un minimum de 10 et un maximum de 20 jeunes cyclistes sous convention de formation validée par la DTN.

4. Effectifs et qualifications requises des personnes chargées de l'encadrement sportif, médical et social des jeunes sportifs

Un organigramme nominatif, faisant apparaître au minimum les personnes en charge des encadrements sportif, médical et social, doit obligatoirement être tenu à jour. Il est communiqué en début d'année à la DTN de la FFC et à chaque jeune sportif accueilli (annexe à la convention de formation établie entre le centre et le sportif). Tout changement apporté à l'organigramme en cours de saison sportive doit être porté à la connaissance de la FFC sans délai.

L'encadrement du centre doit participer chaque année à un programme de formation continue et d'évaluation (2 jours) organisé par la DTN de la FFC.

a. Personnel de direction de la structure

Un personnel est chargé de la fonction de responsable du centre de formation. Interlocuteur principal de la Fédération française de cyclisme, de la Direction technique nationale de la FFC et de la Ligue nationale de cyclisme, il est titulaire d'un des diplômes professionnel ou universitaire de niveau II.

b. Personnel d'encadrement sportif

Un personnel, distinct du responsable du centre, assure la fonction de responsable sportif. Entraîneur, il est titulaire de l'un des diplômes suivants :

- BEES 2^{ème} degré option Cyclisme,

- Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) spécialité Performance sportive mention Cyclisme,
- Licence STAPS Entraînement sportif option Cyclisme.

Le responsable sportif met en place un système de suivi d'entraînement individualisé intégrant un dispositif d'interventions et d'évaluation objectif et visant l'optimisation de la performance pour chaque jeune sportif accueilli (préparation physique, préparation mentale, tactique et technique).

c. Mécanicien

Les activités cyclistes font partie des sports dans lesquelles la composante mécanique est essentielle. La structure doit disposer d'un-e mécanicien-ne à temps plein qui sera chargé de prendre en charge le suivi, l'entretien et la gestion du parc de matériel cycliste à l'entraînement et en course.

Ce personnel participe au processus de formation professionnelle des coureurs de la structure.

d. Personnel médical et paramédical

L'équipe d'encadrement médical et para médical est une composante essentielle du centre de formation.

Elle se comprend :

- un médecin coordinateur disposant de l'une des formations suivantes :
 - Capacité en médecine du sport
 - C.E.S. ou D.E.S de médecine du sport
 - D.U. de traumatologie du sport
 - C.E.S. ou D.E.S. de rééducation fonctionnelle

Le médecin coordinateur du centre de formation peut être le médecin de la structure professionnelle partenaire, ou au moins en lien direct avec celui-ci. Son temps d'activité doit permettre un suivi mensuel de chaque sportif ainsi que la coordination de l'équipe de prise en charge médicale et paramédicale mais aussi d'accès à d'autres soins spécialisés (dentaires, podologie...).

- un masseur-kinésithérapeute. Son temps d'activité doit permettre une prise en charge au moins hebdomadaire (1h) de chaque sportif de la structure.
- un psychologue du sport. Son temps d'activité doit permettre à minima une prise en charge trimestrielle de chaque sportif de la structure.
- une consultation nutritionniste et diététique Son temps d'activité doit permettre à minima une prise en charge trimestrielle de chaque sportif de la structure.

e. Personnel chargé du suivi social et du suivi de la scolarité/formation

Le personnel en charge de la direction de la structure est chargé du suivi social et du suivi de la scolarité ou de la formation de chaque sportif de la structure. Il est en effet

la personne qui doit être à l'interface de la formation cycliste réalisé à l'intérieur de la structure et des structures partenaires sur la formation, la scolarité, le cadre de vie des sportifs de la structure et la FFC (en particulier le/la responsable du suivi socioprofessionnel des SHN).

Son activité doit permettre à minima un entretien de bilan mensuel avec chaque sportif de la structure.

5. Nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux jeunes - Aménagements et aides prévus

Le Centre de Formation doit permettre au jeune sportif de suivre avec les mêmes chances de succès leur formation sportive avec une formation scolaire, universitaire ou professionnelle.

Les modalités de la formation des jeunes sportifs sont définies en cohérence avec les directives techniques nationales définies par la Direction technique nationale (DTN) de la FFC.

Le stagiaire bénéficiera d'un bilan, pour construire ou valider son projet scolaire, universitaire ou professionnel, qui doit être compatible avec la préparation sportive, lors de son entrée au centre, à la fin de chaque saison et à la sortie du centre.

Une diversité de parcours de formation est proposée. Dans chaque parcours, les jeunes sportifs bénéficient d'un aménagement de la scolarité/de formation et d'un accompagnement individualisé afin de pouvoir concilier au mieux études et entraînements.

Dans le cadre de la formation du stagiaire des contenus pédagogiques définis par la DTN de la FFC et par la LNC sont mis en œuvre.

5°bis. Modalités de mise en œuvre de formation sportive et citoyenne

La formation du cycliste professionnel implique le développement d'une conscience éthique et citoyenne qui porte sur :

- les règles relatives aux droits et obligations et aux conditions d'utilisation par le sportif de son image,
- les droits liés à l'exploitation de l'image individuelle du sportif,
- les modalités d'expression du sportif et de son devoir de réserve en matière de communication et de publicité au regard du sport et de ses valeurs,
- les règles en matière de paris sportifs et de lutte contre le dopage,
- le cadre juridique et économique applicable au sportif.

Les contenus et les outils relatifs à la formation éthique et citoyenne des cyclistes professionnels sont proposés par la DTN de la FFC.

Une information régulière sur les paris sportifs et l'éthique sportive, dont une au moins en début de saison sportive, est systématiquement effectuée.

6. Convention Centre de formation / Equipe professionnelle partenaire

Le Centre de formation des structures professionnelles de cyclisme est directement lié à une Equipe cycliste professionnelle tel que prévu dans le 1. du présent cahier des charges.

Ce lien doit être matérialisé par une convention qui permet de partager le projet de formation de cyclistes professionnel, les valeurs de ce projet et les moyens consacrés. La convention qui lie le Centre de formation des structures professionnelles de cyclisme et l'Equipe cycliste professionnelle doit permettre de garantir des conditions de recrutements et de formations durables et adaptées au projet de formation et à ses valeurs.

La convention conclue entre le Centre de formation des structures professionnelles de cyclisme et une Equipe cycliste professionnelle est validée par la DTN de la FFC.

7. Conventions Centre de formation / Etablissements scolaires, d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle

Le Centre de formation devra signer des conventions avec les établissements scolaires ou universitaires et les organismes de formation professionnelle accueillant des stagiaires afin de prévoir les conditions de formation proposées. Ces conditions intégreront notamment :

- les aménagements horaires de formation compatibles avec la pratique intensive et la préparation au sport de haut niveau,
- la mise en place de cours de rattrapage en cas d'absences, de cours de soutien, ou d'un dispositif spécifique d'accompagnement pour les stagiaires en difficulté,
- la contribution éventuelle du centre de formation au soutien scolaire complémentaire (heures d'études encadrées, aide méthodologique).

Outre les conventions Centre de formation / Etablissements ou Organismes de formation scolaire, universitaire ou professionnelle, et conformément aux règlements en vigueur, une convention de formation professionnelle sera, le cas échéant, conclue entre le jeune sportif et l'organisme de formation concerné.

Le responsable Centre de formation est le garant tant du travail personnel effectué par le jeune sportif que des résultats qu'il obtient. A cette fin, il conçoit et anime un dispositif individualisé de suivi et de remédiation. Ce dispositif intègre un bilan mensuel et le suivi quotidien du parcours de formation des jeunes sportifs et l'information en temps réel de toute remarque comportementale, retard ou encore absences injustifiées.

8. Installations et équipements sportifs mis à disposition des sportifs en formation

Le lieu d'implantation du centre de formation constitue le cœur même de la structure. Il doit permettre au stagiaire de trouver toutes les conditions répondant aux objectifs de formation sportive et de formation scolaire.

Afin de rendre compatibles et efficaces la poursuite du projet sportif et celle du projet scolaire et universitaire, les lieux d'hébergement, de cours et d'entraînement doivent se situer dans un périmètre rapproché. Une formation de haut niveau ne peut s'accommoder de longs déplacements quotidiens.

Le Centre de formation doit posséder, idéalement avec une unité de lieu :

- une salle de cours permettant d'accueillir la totalité des stagiaires avec chaises, bureaux et tableau,
- un vestiaire équipé de douches chaudes,
- une salle de musculation équipée et pouvant accueillir (nombre?) stagiaires en toute sécurité,
- un bureau équipé pour le directeur du centre avec une ligne téléphonique, un ordinateur et une connexion internet,
- un atelier mécanique et espace de nettoyage des vélos,
- une mise à disposition de vélos de route et de matériels pour les autres disciplines cyclistes nécessaires à la formation sportive (VTT, piste et cyclo-cross en particulier),
- une salle d'examen médical comprenant au minimum un bureau, deux chaises, un réseau de communication et une table d'examen,
- un espace de détente et de convivialité.

De plus, le cyclisme exige des moyens de locomotion adaptés pour le transport sur les lieux de compétition et d'entraînement. Sont donc également nécessaires :

- un véhicule équipé (galerie),
- un minibus équipé (transport vélo),
- un fourgon atelier,
- un véhicule deux roues à moteur.

Le cas échéant, le centre met également en œuvre par tout moyen le transport entre l'hébergement, le lieu d'entraînement et le lieu d'études. Cette organisation peut notamment passer par le recours aux transports en commun (urbains ou interurbains) ou bien le remboursement des frais de déplacement des stagiaires (forfait kilométrique, abonnements).

9. Durée hebdomadaire d'entraînement (ou de compétition) et périodes de récupération et de repos

Le responsable de l'encadrement sportif définit une planification annuelle individualisée de l'entraînement et du calendrier de courses pour chaque sportif. Cette planification doit être justifiée au regard des objectifs de développement et de formation professionnelle. Les objectifs sportifs ne doivent être que la conséquence des objectifs de développement et de formation professionnelle.

La planification d'entraînement (volume et qualité) et de compétitions (quantité et niveau d'épreuves) en fonction des périodes de l'année est présentée à la DTN de la FFC.

Le Centre de formation doit permettre d'accompagner chaque cycliste dans une pratique de haut niveau d'une disciplines cycliste (piste, cyclo-cross ou VTT) complémentaire au cyclisme sur route.

La planification est transmise en même temps que la présentation de l'effectif du Centre.

10. Conditions d'hébergement, de restauration et de travail.

Dispositif d'hébergement

L'hébergement peut être de différents types et doit être conforme aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la sûreté et à la sécurité des locaux à sommeil.

Il peut être individuel (appartements, famille d'accueil) ou collectif (internat établissement scolaire ou CREPS) à proximité des lieux d'apprentissage.

Dans tous les cas, l'hébergement est accessible le week-end.

Les conditions et équipements au sein de l'hébergement sont :

- Chambres de deux lits maximums pour l'hébergement collectif,
- Équipement sanitaire (douche, lavabo, WC...),
- Lingerie équipée et accessible 7 jours/7,
- Cuisine, espace de restauration (plaques de cuisson, évier, réfrigérateur...),
- Salle de repos, salle TV,
- Literie de qualité,
- Rangements (meubles, placards...),
- Un bureau par stagiaire,
- Accès internet,
- Rangement sécurisé pour les vélos

Les conditions de restauration doivent permettre d'assurer les besoins qualitatifs et énergétiques liés à une pratique sportive intensive. Les repas doivent être possible sur des plages horaires flexibles tenant compte des obligations d'entraînement, y compris les week-ends et en période de vacances scolaires.

11. Conventions Centre de formation / Jeune sportif accueilli

L'accès à un centre de formation est subordonné à la conclusion d'une convention entre le jeune sportif bénéficiaire de la formation dispensée par le centre (ou son représentant légal), et le centre de formation.

Le centre de formation établit au début de chaque saison la liste complète des coureurs intégrés et tient à disposition l'ensemble des conventions conclues.

Un envoi de cette liste à la DTN de la FFC doit être réalisé au plus tard le 15 novembre de chaque saison, accompagné du programme annuel d'activité.

12. Obligations comptables du centre de formation

Comptabilité

Le centre de formation tiendra une comptabilité séparée (sectorisation ou association dédiée) conforme aux règles comptables et fiscales en vigueur. Lorsque sa situation financière l'exige, elle nommera au moins un commissaire aux comptes et un suppléant.

Certification des comptes

Les obligations qui incombent au centre de formation, en matière de certification des comptes, varient selon le montant global annuel des subventions versées par l'Etat ou les collectivités. Le centre s'attachera à respecter les obligations qui sont les siennes en la matière.

Prestations gratuites et dons

Toutes les prestations gratuites et tous les dons doivent être justifiés (contrat avec factures).

Situation Intermédiaire

Le centre de formation s'engage à établir un suivi budgétaire semestriel qu'il transmet pour information à la DTN de la FFC et à la DNCG PRO. Ce bilan devra faire état des documents comptables analytiques ayant servis à l'établissement du bilan ; ces documents devront pouvoir être accessibles sur demande la DTN de la FFC et de la DNCG PRO.

13. Bilan sportif, pédagogique et financier annuel

Le centre de formation fournit chaque année à la FFC et à la DNCG PRO, dans le mois suivant l'approbation des comptes annuels, le bilan d'activité détaillé de l'année précédente et le budget prévisionnel de l'exercice

Le bilan d'activité annuel détaillé porte sur les aspects sportifs, pédagogiques et financiers du fonctionnement du centre, tant en termes de moyens mobilisés, les actions réalisées et les résultats obtenus. Il est transmis sans délai à la DTN de la FFC et à la LNC. Il intègre également un suivi des cyclistes formés en son sein pendant les 3 années suivant leur sortie du centre.

Sur la base de ce bilan, le centre de formation est soumis à une évaluation annuelle de la part de la commission mixte FFC/LNC. L'évaluation réalisée portera sur la qualité des infrastructures mises à la disposition des sportifs, la qualité de la formation générale et sportive dispensée, sur l'efficacité sportive de la structure et, de façon plus générale, sur le contrôle du respect des exigences du cahier des charges.

Une visite du Centre peut également être mise en place de manière complémentaire. Les représentants de la FFC et de la commission mixte FFC/LNC peuvent également solliciter la mise en place d'un moment d'échange avec les stagiaires du centre.

2. ANNEXE 2 : Critères d'inscription sur listes ministérielles

4) LISTES DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU ELITE

L'inscription est valable **2 ans**. Le sportif(ve) doit être né(e) avant le **31 décembre 1998**

a) Disciplines olympiques :

Pour être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans les disciplines olympiques :

- Top 8 aux JEUX OLYMPIQUES (épreuve individuelle)
- Top 4 aux JEUX OLYMPIQUES (épreuve par équipes)
- Top 8 aux CHAMPIONNATS DU MONDE (épreuve individuelle) d'une épreuve olympique
- Top 4 aux CHAMPIONNATS DU MONDE (épreuve par équipe*) d'une épreuve olympique
- Top 3 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE (épreuve individuelle) d'une épreuve olympique
- Titre aux CHAMPIONNATS D'EUROPE (épreuve par équipe*) d'une épreuve olympique

** Les épreuves par équipes sont exactement celles que l'on retrouve aux Jeux Olympiques. Une épreuve combinée par équipe (exemple : relais en VTT XCO) n'est pas considérée comme une épreuve par équipe.*

Rappel des épreuves olympiques individuelles :

- BMX – Free-style
- BMX – Race
- Piste – Keirin
- Piste – Omnium
- Piste – Vitesse Individuelle
- Route – Épreuve en Ligne
- Route – Épreuve CLM Individuel
- VTT – Cross-Country Olympique (XCO)

Rappel des épreuves olympiques par équipes :

- Piste – Américaine
- Piste – Poursuite par Équipe
- Piste – Vitesse par Équipe

b) Disciplines et épreuves non-olympiques :

Pour être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans les disciplines non-olympiques :

- Top 3 aux CHAMPIONNATS DU MONDE (épreuve individuelle) d'une épreuve non-olympique

Cette disposition concerne les disciplines du Cyclo-cross, du Trial et du VTT Descente ainsi que les épreuves non olympiques sur piste, à savoir la course aux points, l'élimination, le KM/500m, la poursuite individuelle et le scratch.

5) LISTES DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU SENIOR

L'inscription est valable **1 an**. Le sportif(ve) doit être né(e) avant le **31 décembre 1998**

a) BMX Free-style

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 16 (9-16) aux JEUX OLYMPIQUES
- Top 16 (9-16) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 8 (4-8) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

b) BMX 20'' Race

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 16 (9-16) aux JEUX OLYMPIQUES
- Top 16 (9-16) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 8 (4-8) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

c) Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 12 (4-12) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 4 (1-4) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

d) Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

Dans les épreuves du keirin, de l'omnium et de la vitesse :

- Top 16 (9-16) aux JEUX OLYMPIQUES
- Top 16 (9-16) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 8 (4-8) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

Dans les épreuves de l'américaine, de la poursuite par équipes et de la vitesse par équipes :

- Top 8 (5-8) aux JEUX OLYMPIQUES
- Top 8 (5-8) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 4 (2-4) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

Dans les épreuves de la course aux points, de l'élimination, du KM/500m, de la poursuite individuelle, du scratch :

- Top 12 (4-12) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 4 (1-4) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

Les autres épreuves telles que demi-fond ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.

e) Route

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans une épreuve en ligne ou CLM individuel :

- Top 16 (9-16) aux JEUX OLYMPIQUES
- Top 16 (9-16) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 8 (4-8) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

- Femmes :

Au sein des épreuves en ligne de cyclisme sur route féminin, lorsqu'une sportive réalise une performance lui permettant d'être inscrite en liste Elite et que cette performance est le fruit d'un travail collectif, l'équipe ayant contribué à cette performance peut être inscrite dans la catégorie Senior.

L'épreuve du CLM / équipe n'est pas reconnue dans les épreuves de référence.

f) Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 12 (4-12) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 4 (1-4) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- Top 3 aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE par équipes
- Top 3 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE par équipes

g) V.T.T. Cross-Country Olympique (XCO)

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 16 (9-16) aux JEUX OLYMPIQUES
- Top 16 (9-16) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 8 (4-8) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- Top 3 aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE du relais par équipes
- Top 3 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE du relais par équipes

Les autres épreuves telles que Cross-country marathon ou Cross-country Eliminator ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence

h) V.T.T. Descente (DH)

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Pour les Femmes :
 - Top 8 (4-8) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
 - Top 4 (1-4) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- Pour les Hommes :
 - Top 12 (4-12) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
 - Top 4 (1-4) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

Les autres épreuves telles qu'Enduro ou Four-cross ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.

6) LISTES DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU RELEVÉ

L'inscription est valable 1 an. Le sportif(ve) doit être né(e) entre 01 janvier 1996 et le 31 décembre 2001

Les compétitions de référence pour la catégorie Relève sont les Championnats du Monde (Elite, Espoir ou Junior), les Championnats d'Europe (Elite, Espoir ou Junior), les épreuves de la Coupe du Monde (Elite, Espoir, ou Junior), de Coupe des Nations (Espoir ou Junior), les épreuves du Festival Olympique de la Jeunesse ainsi que certaines épreuves de classe internationale auxquelles l'Équipe de France participe dans son programme d'accès au haut-niveau.

a) BMX Free-style

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 8 aux CHAMPIONNATS DU MONDE 15-18 ans
- Top 5 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE 15-18 ans
- Top 32 (17-32) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 16 (9-16) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

b) BMX 20" Race

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 16 aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR
- Top 8 au CHALLENGE MONDIAL 16ans
- Top 8 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
- Top 3 au CHALLENGE EUROPÉEN 16ans
- Top 32 (17-32) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 16 (9-16) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

c) Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Pour les Femmes :

- Top 20 (13-20) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 15 aux CHAMPIONNATS DU MONDE U23
- Top 20 au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE
- Top 20 d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ELITE
- Top 8 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U23
- Top 8 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR

- Pour les Hommes :

- Top 20 (13-20) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 20 au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE
- Top 20 d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ELITE
- Top 15 aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR/ESPOIR
- Top 15 au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR/ESPOIR
- Top 10 d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE JUNIOR/ESPOIR
- Top 8 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR/ESPOIR

d) Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 8 aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR d'une épreuve individuelle
 - Top 5 aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR d'une épreuve par équipe
 - Top 4 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR OU ESPOIR d'une épreuve individuelle
 - Top 3 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR OU ESPOIR d'une épreuve par équipe
- Les autres épreuves telles que demi-fond ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.*

e) Route

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Pour les Femmes :
 - Top 16 aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
 - Top 8 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR ou U23 (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
 - Top 5 d'une MANCHE ou ÉTAPE DE COUPE DES NATIONS JUNIOR
 - Top 30 d'une ÉPREUVE WOMEN WORLD TOUR ou de CLASSE 1
 - Top 20 d'une ÉPREUVE de CLASSE 2
 - Top 10 d'une MANCHE ou ÉTAPE DE COUPE DES NATIONS JUNIOR ET sélection nominative aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR ou CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
 - PODIUM d'une ÉPREUVE DES F.O.J.E (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
- Pour les Hommes :
 - Top 16 aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR OU ESPOIRS (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
 - Top 8 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR OU ESPOIRS (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
 - Top 5 d'une MANCHE DE COUPE DES NATIONS JUNIOR ou U23
 - Top 3 d'une ÉTAPE D'ÉPREUVE PAR ÉTAPES DE COUPE DES NATIONS JUNIOR ou U23
 - Top 10 d'une MANCHE ou ÉTAPE DE COUPE DES NATIONS JUNIOR ET sélection nominative aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR ou CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
 - Victoire dans une épreuve internationale dont la participation est soumise à une sélection en Équipe de France
 - PODIUM d'une ÉPREUVE DES F.O.J.E (épreuve en ligne ou épreuve CLM)

f) Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 3 aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR
- Top 3 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
- Top 10 d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ELITE
- Top 10 au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE

g) V.T.T. Cross Country Olympique

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 20 aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR OU ESPOIR (XCO)
- Top 15 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR OU ESPOIR (XCO)
- Top 20 au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ESPOIR (XCO)
- Top 20 d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ESPOIR (XCO)
- Top 10 d'une ÉPREUVE DE JUNIOR SÉRIES (XCO)
- Top 3 aux CHAMPIONNATS DU MONDE DU RELAIS
- Top 3 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE DU RELAIS

Les autres épreuves telles que Cross-country marathon ou Cross-country Eliminator ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence

h) V.T.T. Descente

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Pour les Femmes :

- Top 5 aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR
- Top 15 (9-15) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 3 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
- Top 8 (5-8) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- Top 15 d'une MANCHE DE LA COUPE DU MONDE ELITE
- Top 15 au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE

- Pour les Hommes :

- Top 15 aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR
- Top 20 (13-20) aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- Top 8 aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
- Top 10 (5-10) aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- Top 10 d'une MANCHE DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR
- Top 10 au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR
- Top 20 d'une MANCHE DE LA COUPE DU MONDE ELITE
- Top 20 au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE

Les autres épreuves telles qu'Enduro ou Four-cross ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.

7) LISTES DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX

L'inscription est valable 1 an. Le sportif(ve) doit être né(e) avant le 31 décembre 2001

Le Directeur Technique National peut inscrire sur liste des sportifs n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être Sportif de haut-niveau mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Cette liste est établie annuellement. Elle regroupe les sportifs suivants :

- Membres* des Équipes de France de la liste nominative fixée par l'Entraîneur National d'une discipline olympique ou reconnue de haut-niveau ;
- Partenaires d'entraînement reconnus permettant de contribuer au rang de la France dans les disciplines de haut-niveau dans les catégories Relève et Senior ;
- Sportifs anciennement listés SHN poursuivant une activité internationale n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être reconduits SHN. Cette inscription en sportif de collectif national selon cette modalité ne peut être renouvelée.

** la notion de membre des Équipes de France ne peut se réduire à une seule sélection en Équipe de France. Celle-ci doit généralement se renouveler au moins une fois pour qu'un sportif soit désigné membre d'une Équipe de France.*

Liste des collectifs nationaux par discipline :

- BMX Race : Senior - Relève
- BMX free style : Senior - Relève
- Cyclisme sur Piste : Endurance Senior – Endurance Relève – Sprint Senior – Sprint Relève
- Cyclisme sur Route : Senior Hommes – Senior Dames – Relève Hommes – Relève Dames
- VTT cross-country : Senior - Relève
- Cyclo-cross : Senior - Relève
- Trial : Senior - Relève
- VTT Descente : Senior – Relève

Les collectifs nationaux Senior concernent les équipes de France concourant dans les épreuves Elite.

Les collectifs nationaux Relève concernent les équipes de France concourant dans les épreuves juniors (18-19 ans) ainsi que l'accompagnement des jeunes seniors, concourant dans les éventuelles catégories U23 ou 20 lorsqu'elles existent.

8) LISTES DES SPORTIFS ESPOIRS

L'inscription est valable 1 an. Le sportif(ve) doit être né(e) entre 01 janvier 1998 et le 31 décembre 2003

Figurent dans cette liste, les forts potentiels* proposés par le CTR et l'Entraîneur National de la discipline au Directeur Technique National. La notion de fort potentiel s'estime en rapport avec le niveau des performances de la catégorie permettant d'être listé dans la discipline et à l'aide du Plan national d'Identification des Talents qui sera intégré au Projet de performance fédéral.

Au sein de la liste Espoirs, il est également possible de proposer, avec argumentation, des forts potentiels détectés dans des disciplines n'étant pas reconnues de haut-niveau mais très proches de celles reconnues (*Exemple : potentiel repéré en Enduro en vue de l'accès à haut-niveau en Descente*). Le cas échéant, le Directeur technique national devra s'assurer de l'accompagnement des sportifs concernés dans l'accès au haut-niveau.

a) BMX Free-style

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 5 aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- Top 3 d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR

b) BMX 20'' Race

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 5 aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR/ELITE
- Top 5 du CLASSEMENT GENERAL COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR/ELITE
- Top 8 (4-8) au CHALLENGE EUROPÉEN 16 ans
- Top 8 au CHALLENGE MONDIAL 15 ans
- Top 8 au CHALLENGE EUROPÉEN 15 ans

c) Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 5 aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- Top 3 d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR

d) Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 5 aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- Top 3 d'une ÉPREUVE INDIVIDUELLE PISTE DE LA COUPE DE FRANCE JUNIOR

e) Route

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Pour les Femmes :
 - Top 5 aux CHAMPIONNATS DE FRANCE CADET/JUNIOR (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
 - Top 3 d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE CADETTE
 - Top 5 du CLASSEMENT GENERAL COUPE DE FRANCE CADETTE
 - Top 5 du CLASSEMENT GENERAL DES JUNIORS DE LA COUPE DE FRANCE ELITE
- Pour les Hommes :
 - Top 5 aux CHAMPIONNATS DE FRANCE CADET/JUNIOR (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
 - Top 3 d'une MANCHE ROUTE DE LA COUPE DE FRANCE JUNIOR
 - Victoire d'un CHALLENGE INTER-RÉGIONAL CADET

f) Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 8 aux JEUX MONDIAUX DE LA JEUNESSE CADET/MINIME/FÉMININE

g) V.T.T. Cross Country Olympique

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 5 aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- Top 3 d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- Top 5 du CLASSEMENT GENERAL DE COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- Top 3 du CLASSEMENT GENERAL ÉPREUVE INDIVIDUELLE DU TFJV CADETS ET CADETTES

h) V.T.T. Descente

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Top 3 aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- Top 3 du CLASSEMENT GENERAL DE LA COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR

i) Identification des talents

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le Directeur technique national peut proposer des jeunes athlètes identifiés à l'aide de tests d'évaluation de la puissance.

Le cas échéant, il s'assurera que les performances soient suffisamment discriminantes, que le protocole réalisé est conforme à celui préconisé par la Fédération Française de Cyclisme dans le cadre de ce Plan national d'identification des talents, que le matériel utilisé est validé sur le plan scientifique et que les conditions de calibration soient bien respectées. En cas de doute, il pourra convoquer le sportif en question pour réaliser un nouveau test avant de proposer l'inscription dans la catégorie Espoir.

8) LISTES DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU- LISTE RECONVERSION

L'inscription est valable 1 an renouvelable, 5 ans maximum.

Le sportif(ve) doit avoir été inscrit :

- au moins une fois en liste Elite ;

OU

- au moins 4 ans sur la liste des sportifs de Haut Niveau, dont 3 ans en senior ET présenter un projet d'insertion professionnelle.

Pour les cyclistes professionnels sur route, relevant de la fédération française de cyclisme et reconnus en tant que tel par la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC), une dérogation leur est accordée, afin de leur permettre de bénéficier de la catégorie Reconversion (Commission Nationale du Sport de Haut Niveau en sa séance du 12 avril 1995):

- justifier d'un an sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Senior et d'une activité minimale de deux ans dans une équipe professionnelle structurée,

ou

- justifier d'une activité minimale de trois ans dans une équipe professionnelle structurée.

Un projet d'insertion professionnelle doit également être présenté afin que le statut Reconversion puisse être accordé.

3. ANNEXE 3 : convention SHN / Fédération « type »

Voir document ci-joint

4. ANNEXE 4 : Plan national de détection et d'évaluation.

Voir document ci-joint